

Fiches de l'Observatoire



Avril 2015 - N° 138

L'Observatoire de l'Économie et des Territoires propose un premier regard panoramique de la situation du Loir-et-Cher observé à travers le prisme du développement durable. Il s'appuie pour cela sur les indicateurs le plus souvent utilisés au niveau national, ce qui permet une comparaison avec les autres départements français. Ces résultats sont présentés pour les défis autour desquels s'articule la Stratégie Nationale de Développement Durable 2010-2013. Il s'agit d'un état initial, cette analyse ayant vocation à être actualisée et enrichie notamment pour tenir compte des évolutions portées par la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020.

Globalement, le Loir-et-Cher semble **bien placé** ou **sur la bonne voie** pour une grande partie des indicateurs retenus. **Espérance de vie et revenus sont dans la moyenne nationale.** La situation de pauvreté reste limitée. Les risques, naturels ou technologiques, apparaissent bien identifiés et évalués. Les phénomènes exceptionnels (tempêtes, grandes inondations) ont peu touché le département au cours des dernières décennies. Malgré de lourdes pertes d'emploi en 2012 et 2013, **l'économie départementale présente un bilan positif sur les 10 dernières années**, contrairement à l'ensemble de la région. Le nombre de demandeurs d'emploi est en augmentation, mais le **taux de chômage reste contenu.**

Sur le plan strictement **environnemental**, les **nombreux outils** mis en place, dont Natura 2000, apportent des **connaissances** et des **moyens de préservation** efficaces de la biodiversité et des paysages. Toutefois, **l'inventaire du patrimoine naturel doit être poursuivi.** L'**artificialisation** des sols est **moins forte** qu'en France Métropolitaine ; il s'agit de **préserver cette avance** par une maîtrise optimale de l'urbanisation. Le Loir-et-Cher se place **dans la moyenne pour le volume de déchets ménagers produits**, mais **une part de plus en plus importante** de ceux-ci est **orientée vers le recyclage** ; les objectifs

fixés en ce domaine au niveau national pour 2015 sont a priori tenables.

Ce bilan fait toutefois ressortir des **points à améliorer.** Dans le domaine énergétique en premier lieu : **recours plus fréquent qu'ailleurs à la voiture individuelle**, parc automobile polluant, **logements énergivores**, **faible production d'énergies renouvelables.** La **démographie médicale** fait peser un **risque**

important sur l'offre de soins. L'eau constitue également un élément à **surveiller de près**, tant dans la gestion des prélèvements que dans celle de la qualité.

L'**inclusion sociale des jeunes** apparaît comme une **préoccupation majeure** : parmi les 18-25 ans sortis du système scolaire, 1 sur

4 n'est ni en emploi, ni en formation. De surcroît, la part des jeunes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur est plus faible qu'ailleurs.

Collectivement ou individuellement, **les Loir-et-chériens s'engagent en faveur d'un développement plus durable.** Agendas 21, Plan Climat Energie, politique de déplacements doux, objectif zéro pesticides, Plate-forme Alternative d'Initiatives en Santé, circuits courts, démarches participatives... autant d'initiatives qui en témoignent.

Le Loir-et-Cher sur la voie du développement durable

Observatoire du développement durable

Indicateurs par territoire, Agendas 21, atlas cartographique, actions locales innovantes... à retrouver sur www.pilote41.fr



Projet porté par l'Observatoire de l'Économie et des Territoires du Loir-et-Cher, avec le soutien financier du Conseil départemental de Loir-et-Cher, d'Agglopolys, du Grand Chambord, de la Caisse d'Épargne Loire-Centre, d'Électricité Réseau Distribution France, des fonds FEADER par les programmes LEADER des GAL des Châteaux, de Grande Sologne et Ressources 41.

ERDF en Loir-et-Cher

Partenaire au quotidien des Collectivités Territoriales

Une équipe d'Interlocuteurs
Privilégiés à votre écoute



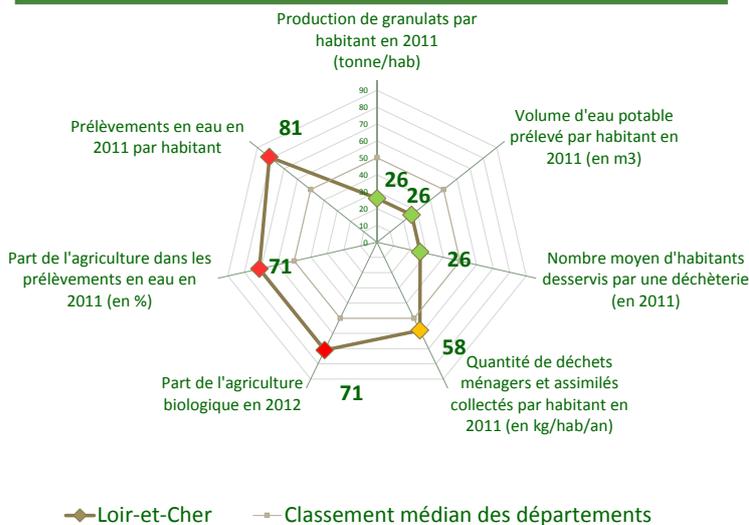
DÉFI 1 – CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES

L'enjeu de ce défi est d'orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus respectueuse de l'environnement, plus durable. Plusieurs indicateurs ont été retenus : volume de déchets, production de granulats, consommation d'eau globale, consommation d'eau par l'agriculture, place de l'agriculture biologique.

DÉFI 1 : POSITION DU LOIR-ET-CHER PARMIS LES DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS

Bien positionné	Position médiane	Moins bien positionné
Production de granulats	Déchets ménagers et assimilés collectés	Agriculture biologique
Degré d'équipement en déchèteries		Prélèvements d'eau pour l'agriculture
Consommation d'eau potable		

RANG DU LOIR-ET-CHER PARMIS LES DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS



Note de lecture du graphique : plus le rang est faible, mieux le département est positionné.

Sources du graphique : production de granulats (Unicem – SoeS – Insee 2011) ; Prélèvements en eau (SOeS ; Service de la Statistique et de la Prospective) ; Déchets ménagers et assimilés et nombre de déchèteries (d'après ADEME, 2011) ; Agriculture biologique (Agence bio ; Service de la Statistique et de la Prospective (SSP)).

Une réduction significative de la production de déchets et de matières premières

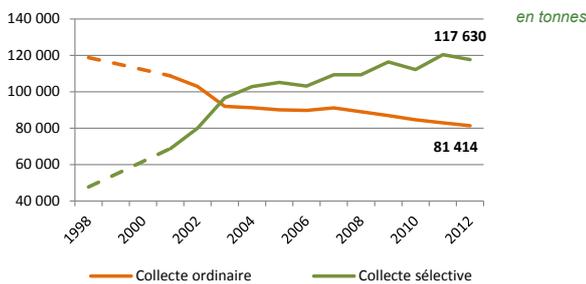
D'après l'Institut français de l'environnement (Ifen), « l'extraction de granulats, en particulier celle des granulats alluvionnaires, représente un des principaux enjeux de gestion d'une ressource non renouvelable en France ». Au risque d'épuisement de la ressource s'ajoutent les impacts paysagers et écologiques que peut avoir l'extraction de ces matériaux.

> La **production de granulats** en Loir-et-Cher est estimée en 2011 à 1,8 million de tonnes. Le département affiche un **classement plutôt favorable** puisqu'il se classe au 26^e rang des départements les moins productifs avec 5,4 tonnes par habitant. Un principe de réduction des extractions dans les zones d'expansion des crues (lit majeur) est inscrit dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne.

> Le Loir-et-Cher occupe une **position médiane** pour les déchets ménagers et assimilés collectés en 2011 : **592 kg par an et par habitant** (590 kg/an/hab au niveau national). Il occupe le **58^e rang des départements métropolitains**. La proportion des déchets orientés vers le recyclage atteint **43,2 % en 2011**. Les efforts en ce sens déployés par les collectivités depuis de nombreuses années portent leurs fruits. **Le taux est en progression constante et l'objectif de 45 % fixé au niveau national pour 2015 apparaît tout à fait tenable pour le Loir-et-Cher.**

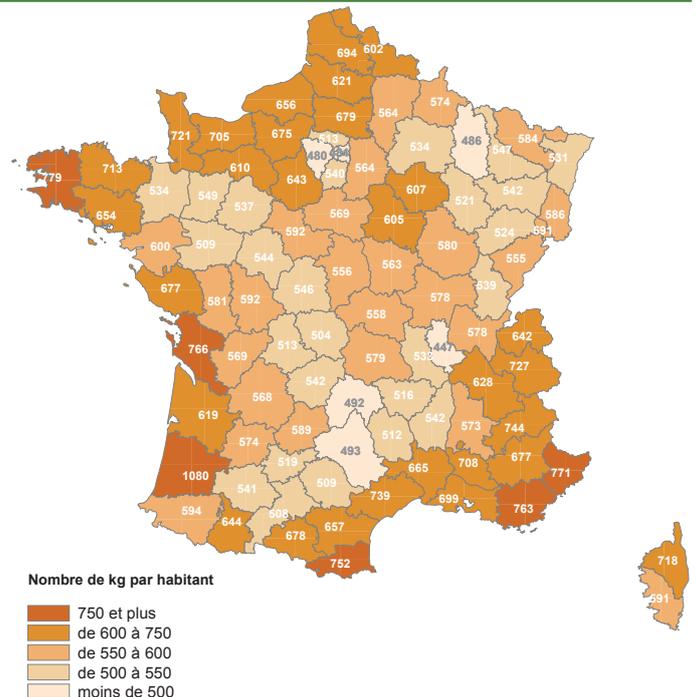
Avec 49 déchèteries en activité en 2011, le Loir-et-Cher dispose du **maillage géographique le plus dense de la région Centre-Val de Loire** ; le ratio par habitant s'établit à **1 équipement pour près de 7 820 habitants** desservis alors que le rapport national est de 1 pour 13 800 personnes. Le département se situe au **26^e rang** des départements métropolitains.

EVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉES EN LOIR-ET-CHER EN COLLECTE ORDINAIRE ET SÉLECTIVE



D'après source : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher

QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) COLLECTÉS PAR HABITANT EN 2011 SELON LE DÉPARTEMENT (EN KG/HAB/AN)



D'après source : ADEME - SINOE 2011

Définitions

Granulats : Les granulats sont des petits morceaux de roches d'une taille inférieure à 125 mm, destinés à réaliser des ouvrages de travaux publics, de génie civil et de bâtiment. Ils peuvent être utilisés directement ou en les solidarisant avec un liant. Les granulats peuvent être obtenus soit en exploitant directement des roches meubles, les alluvions non consolidés comme le sable et les graviers, soit par concassage de roches massives telles que le granite, le basalte ou le calcaire, soit par recyclage de matériaux de démolition ou de laitiers de hauts fourneaux, mâchefers.

Déchets ménagers et assimilés : les DMA comprennent les ordures ménagères résiduelles, les déchets de routine collectés séparément en porte à porte ou en apport volontaire (verre, emballages et papiers, biodéchets) et les déchets occasionnels (déchets collectés en déchèteries, collectes séparées d'embourbants, de déchets verts, de déblais et gravats, de déchets dangereux...).

Une consommation d'eau importante liée en particulier au refroidissement des installations de production d'énergie et à l'irrigation

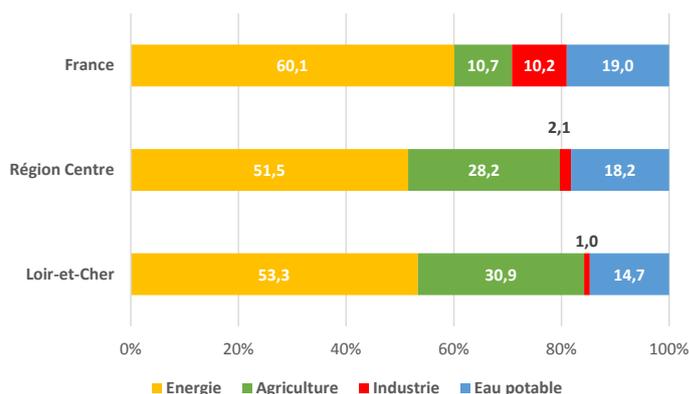
> Le volume total d'eau prélevé en Loir-et-Cher est de l'ordre de **173 millions de m³ en 2011**, soit **523 m³ par an et par habitant**. Cette consommation est nettement supérieure à celles de la région (487 m³ par an/hab) et de la métropole (435 m³). Le département se classe **au 81^e rang métropolitain** (rang 1 = prélèvement le moins important).

Comme au niveau régional, **le secteur le plus consommateur en Loir-et-Cher est celui de l'énergie** (refroidissement des centrales nucléaires) : il concentre **53 % des prélèvements d'eau** du territoire (60 % en métropole).

Les quantités prélevées par le secteur agricole sont également importantes (31 % du total contre 10,7 % en France métropolitaine). En 2011, le ratio s'établit à **185 m³ d'eau par hectare de surface agricole utilisée** (77^e rang). La présence de grandes cultures notamment céréalières (Beauce) explique cette consommation.

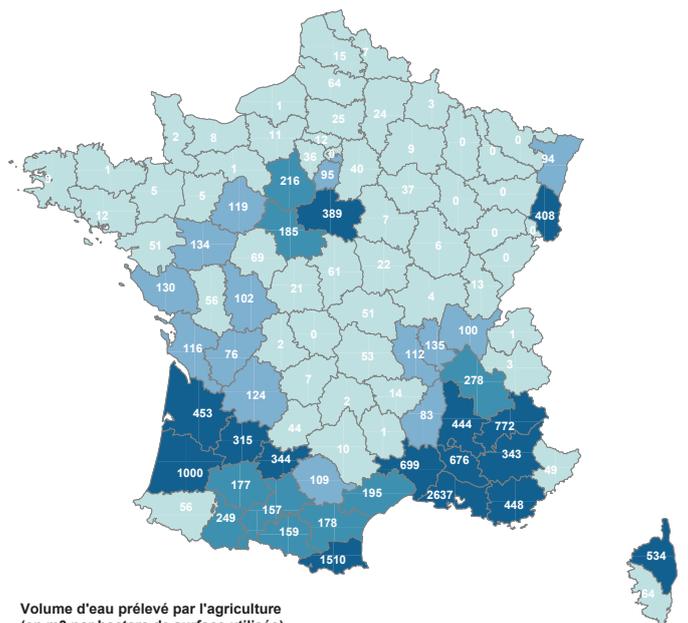
En revanche, le département est bien placé pour la **consommation d'eau potable** avec un prélèvement moyen de **77 m³ par habitant** en 2011 (**26^e rang métropolitain**).

RÉPARTITION DES VOLUMES D'EAU PRÉLEVÉS EN 2011 PAR GRAND SECTEUR (EN %)



D'après source : Agences de l'eau

VOLUME D'EAU PRÉLEVÉ PAR L'AGRICULTURE PAR HA DE SURFACE AGRICOLE UTILISÉE SELON LE DÉPARTEMENT EN 2011 (EN M³ PAR HA DE SAU)



D'après source : Agences de l'eau

Définitions

Les prélèvements en eau : ils concernent les volumes d'eau douce (hors eau de mer et eau saumâtre) prélevés, définitivement ou temporairement, dans le milieu naturel (plans d'eau, cours d'eau ou nappes souterraines) par pompage ou dérivation. L'eau est prélevée pour la production d'eau potable (pour les ménages et toutes les activités raccordées au réseau public, industrie, artisanat, administration, etc.), l'industrie (industries et autres activités dont les parcs de loisirs, stades, golfs, l'armée..., prélevant en propre dans le milieu naturel), l'agriculture (essentiellement irrigation) et l'énergie, pour le refroidissement des centrales nucléaires et thermiques. Les données des prélèvements sont issues des redevances collectées par les agences de l'Eau au titre de la redevance «prélèvement sur la ressource en eau » de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, hors prélèvement en mer. Elles ne sont pas exhaustives car soumises à un seuil de recouvrement de 7 000 à 10 000 m³ par an.

La part de l'agriculture biologique est encore faible

L'agriculture biologique constitue un mode de production particulièrement respectueux de l'environnement. La loi « Grenelle I » fixait un objectif de 6 % de surfaces cultivées en biologique en 2012 et 20 % en 2020. Plus récemment, le Programme ambition bio 2017 du Ministère de l'agriculture table sur le doublement des surfaces bio entre 2014 et 2017.

> Entre 2005 et 2012, la surface consacrée à l'agriculture biologique en Loir-et-Cher a progressé de 35 % (+ 1 550 ha environ) et sa part dans la surface agricole utilisée (SAU) est passée de 1,5 % à 2,1 % (71^e rang). Le Loir-et-Cher bénéficie de la présence d'une structure de renommée internationale, la Ferme de Sainte-Marthe à Millançay, dont le fondateur Philippe Desbrosses est l'un des pionniers de l'agriculture biologique en Europe. La Ferme propose des formations et organise de nombreux colloques en ce domaine.

> Le développement des circuits courts prend toute sa place dans une logique de développement durable. La suppression des intermédiaires permet en effet aux producteurs d'obtenir une plus juste rémunération de leur travail. Le consommateur s'y retrouve également, sur le plan de la qualité et de la traçabilité des produits. Le maintien d'une agriculture de proximité est également bénéfique pour la biodiversité, le maintien des paysages, la lutte contre l'extension urbaine...

En Loir-et-Cher en 2010, 12,4 % des exploitations commercialisent leurs produits via des circuits courts (426 au total). Pour 36 % d'entre-elles, cette commercialisation représente une part non négligeable du chiffre d'affaires (plus de 75 %).

Ce mode de consommation apparaît globalement peu répandu en Centre-Val de Loire ; la région occupe le 15^e rang des régions avec 11,3 % des exploitations distribuant en circuits courts contre 14,2 % en France métropolitaine.

En Loir-et-Cher, la moitié sud du département se distingue avec, dans certains cantons, plus du quart des exploitations engagées dans des circuits courts. Notons que cette forme de commercialisation est étroitement liée à leur orientation technico-économique. Elle est davantage développée en maraîchage, viticulture et élevage, beaucoup moins s'agissant des grandes cultures.

> 11 AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) sont recensées en Loir-et-Cher ainsi que plusieurs drives de produits locaux en circuits courts. Ces démarches sont aussi bien d'initiative locale (Baladodrive) que nationale (La Ruche qui dit oui, ...).



PART DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LA SAU EN 2012

Territoire	Surfaces certifiées bio et en conversion (en ha)	Part dans la SAU (surface agricole utilisée)
Loir-et-Cher	5 992	2,1 %
Centre-Val de Loire	37 258	1,6 %
Métropole	1 029 567	3,8 %

Sources : Données Agence BIO / OC 2012 - Service de la Statistique et de la prospective (SSP)



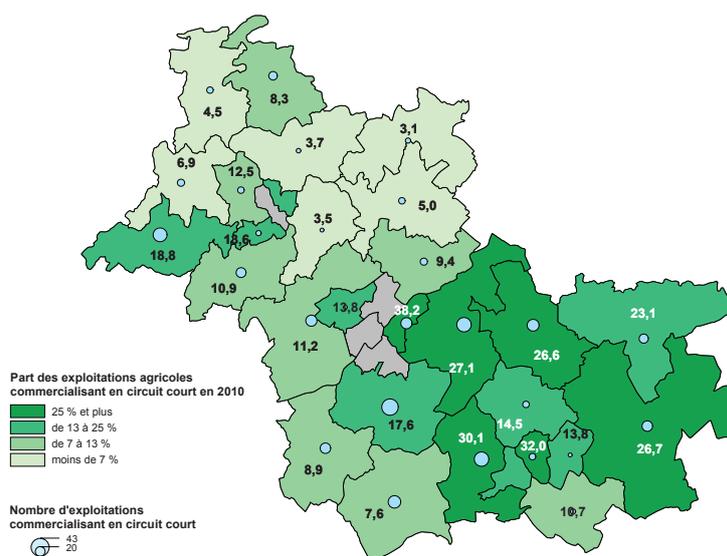
BALADODRIVE 41 À BLOIS ET À VENDÔME - DES PRODUITS DU TERROIR EN CIRCUIT COURT

La naissance de Baladodrive et de l'association « Agri-Arti 41, Artisans et agriculteurs innovent ensemble » qui le porte est le résultat d'un partenariat original entre la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. L'objectif est de proposer des produits locaux, fermiers et artisanaux, aux consommateurs et de développer le circuit court en Loir-et-Cher. Les clients peuvent commander sur Internet et venir retirer directement à un drive des produits fermiers produits localement. 2 drives sont en activité à ce jour. D'autres sont à l'étude.



www.baladodrive.fr

PART DES EXPLOITATIONS AGRICOLES COMMERCIALISANT EN CIRCUIT COURT PAR CANTON EN 2010 ANCIEN PÉRIMÈTRE (EN %)



D'après source : AGRESTE - Recensement Agricole 2010 - Ancien périmètre des cantons

Définitions

Un circuit court : est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par vente directe du producteur au consommateur (à la ferme, sur les marchés, par correspondance ou Internet...), soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur (restauration, commerçant détaillant, grandes et moyennes surfaces...).

DÉFIS 2 ET 3 – SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE ET GOUVERNANCE

Les enjeux du défi sur la société de la connaissance concernent l'emploi, l'éducation et la formation, ainsi que l'innovation et la R&D. La gouvernance exprime la capacité d'associer à une décision l'ensemble des parties prenantes. 7 indicateurs ont été retenus.

DÉFIS 2 ET 3 : POSITION DU LOIR-ET-CHER PARI LES DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS

Bien positionné	Position médiane	Moins bien positionné
Taux d'emploi	Couverture par les agendas 21	Diplômés du supérieur parmi les jeunes
Taux de participation aux élections cantonales (1er tour de 2015)		Economie sociale
Fonction Conception-Recherche		

Un taux d'emploi plutôt favorable

> Le Loir-et-Cher apparaît globalement comme un département équilibré entre population et emploi. **Près de 2 personnes sur 3 en âge de travailler y occupent un emploi** en 2011 (65,2 %). Le Loir-et-Cher se positionne au **29^e rang** des départements français. Le taux d'emploi des 15-64 ans atteint 63,7 % en France métropolitaine. Il est en deçà des objectifs de la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi, définie lors du sommet de Lisbonne en 2000 et reprise par la France (supérieur à 70 % en 2010).

> Le poids élevé de l'industrie dans l'emploi total caractérise le Loir-et-Cher comme **un département industriel**. En 2013, il se situe au **19^e rang national** et au 2^e rang dans le Centre-Val de Loire, lui-même 8^e région industrielle de France.

> L'analyse des emplois, notamment à travers **l'approche fonctionnelle des métiers**, montre que la conception est également présente. Le Loir-et-Cher occupe le **40^e rang national pour la fonction conception-recherche**.

La formation des jeunes, un défi majeur

> Une main d'œuvre qualifiée est une condition pour favoriser l'innovation et l'économie de la connaissance.

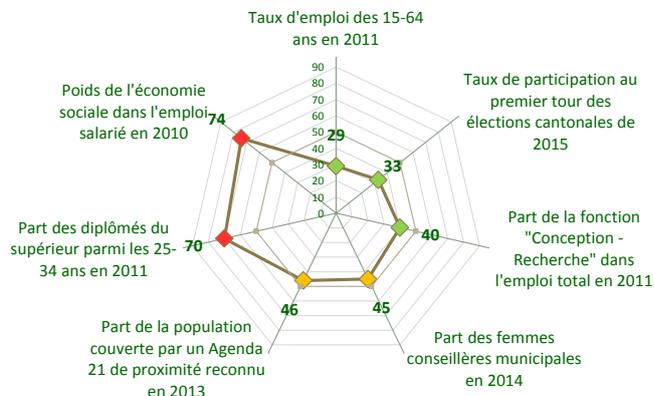
Le niveau de formation des jeunes est comparativement faible en Loir-et-Cher. En 2011, 34,2 % des 25 à 34 ans sont titulaires d'un diplôme supérieur contre respectivement 37,7 % et 43 % en région Centre-Val de Loire et en France métropolitaine. Cette situation tient en partie au fait que de nombreux jeunes quittent le Loir-et-Cher pour poursuivre leurs études, notamment à Tours ou Orléans, ou pour décrocher leur premier emploi. Le Loir-et-Cher occupe ainsi une **position médiocre (70^e rang sur 96)**. Au sein du Loir-et-Cher, seuls Agglopolys et la communauté de communes du Pays de Vendôme avoisinent les 40 %.

Définitions

Taux d'emploi : Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

Analyse fonctionnelle des emplois : analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze fonctions, certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population. Cette approche complète celle basée sur le découpage sectoriel.

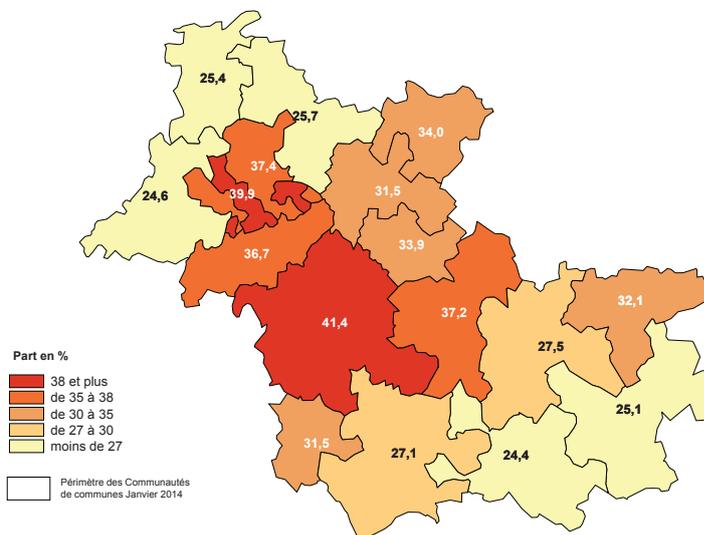
RANG DU LOIR-ET-CHER PARI LES DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS



Note de lecture du graphique : plus le rang est faible, mieux le département est positionné.

Sources du graphique : Taux d'emploi des 15 à 64 ans (Insee – RP 2011) ; Taux de participation au premier tour des élections cantonales de 2015 (Observatoire des votes en France) ; Part de la fonction « Conception - Recherche » dans l'emploi total (Insee – RP 2011) ; Part des femmes conseillères municipales en 2014 (Observatoire des votes en France) ; Part de la population couverte par un Agenda 21 de proximité reconnu en 2011 (SOeS et Insee, RP 2010 exploitation principale) ; Part des diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans (Insee – RP 2011) ; Poids de l'économie sociale dans l'emploi salarié en 2010 (Insee, Clap)

PART DES DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR PARI LES 25-34 ANS NON SCOLARISÉS EN 2011 (EN %)



D'après source : INSEE - RP 2011

La gouvernance, sous l'angle du développement durable, favorise les démarches de concertation et de prise de décision impliquant les acteurs et la population locale. Elle se mesure en particulier à travers l'économie sociale, la participation aux élections, la parité hommes-femmes, les actions mises en œuvre par les collectivités...

L'économie sociale, un secteur comparativement peu développé

> **L'économie sociale et solidaire** rassemble en Loir-et-Cher près de **10 % de l'emploi salarié départemental** ; un chiffre proche de celui constaté au niveau national (10,3 %) mais faible au regard de certains territoires. Le Loir-et-Cher occupe le **74^e rang sur 96** en la matière (données 2010).

Les associations sont les principaux employeurs de l'économie sociale et solidaire. En Loir-et-Cher, elles représentent **81 % des établissements employeurs** et **76 % des emplois** de ce secteur.

Une bonne implication des citoyens

> La mesure de la **participation aux élections** est l'un des indicateurs de l'implication des citoyens dans les institutions et la vie politique. Les dernières consultations électorales confirment celle des Loir-et-chériens. **Au premier tour des cantonales de 2015**, le Loir-et-Cher se situe au **33^e rang** des départements métropolitains avec un **taux de participation plus élevé que la moyenne nationale** (53,4 % contre 50,3 %). Le taux de participation au 1^{er} tour des élections municipales de 2014 était également supérieur de 2,9 points au taux national (48^e rang).

Une participation des femmes aux instances de gouvernance un peu plus élevée qu'ailleurs

> La féminisation des conseils municipaux a fortement progressé lors des dernières élections (2014), du fait de la réforme du mode de scrutin qui impose le respect du principe de parité aux listes de candidats dans les communes de plus de 1 000 habitants.

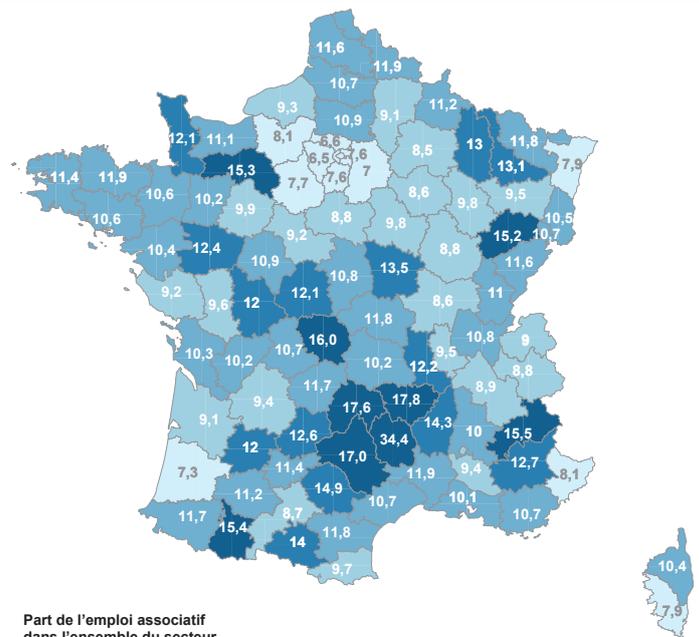
En Loir-et-Cher, **la part des femmes conseillères municipales** aux dernières élections est de **41,1 % contre 36,6 % en 2008**. Elle est **légèrement supérieure à la moyenne nationale (40,3 %)** mais la parité est encore loin (**45^e rang**).

Ce taux de représentation est d'ailleurs nettement plus bas **dans les instances communautaires (33,7 %**, en progression de 10 points par rapport à 2008) et on ne compte que **19,6 % de femmes maires**. Là aussi le Loir-et-Cher fait cependant mieux que la région Centre-Val de Loire et la France.

Deux territoires apparaissent mieux classés pour le nombre de représentantes au sein des conseils municipaux et communautaires : le Blaisois et la Vallée du Cher.

> Fin 2013, **54,4 % de la population sont concernés par une démarche Agenda 21 de « proximité »**, contre 48,2 % deux ans plus tôt. Si l'on tient compte uniquement des **projets reconnus par le Ministère** chargé de l'Environnement, **cette part s'établit à 21,5 % (46^e rang sur 96)**. Le dispositif de reconnaissance est animé par le Ministère, qui invite les collectivités à faire reconnaître la réalité et la qualité de leur projet territorial de développement durable et Agenda 21 local, dans une logique d'accompagnement. **C'est le cas en Loir-et-Cher pour l'Agenda 21 porté par le Pays Vendômois.**

PART DE L'EMPLOI ASSOCIATIF DANS L'ENSEMBLE DU SECTEUR PRIVÉ EN 2012 (EN %)



Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2012 (en %) :



D'après sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2012. Traitement Recherches Solidaires, Septembre 2013

Définitions

Economie sociale : coopératives, mutuelles, associations et fondations forment l'économie sociale. Ces entreprises, constituées de groupement de personnes et non de capitaux, adhèrent à des principes communs de liberté, de solidarité et d'indépendance.



LOIRECHER 2020, UNE DÉMARCHÉ EXEMPLAIRE DE GOUVERNANCE À L'ÉCHELLE D'UN DÉPARTEMENT

Toutes les forces vives du département – habitants, agriculteurs, commerçants, organismes consulaires, associations, jeunes, entrepreneurs et artisans etc. – ont participé et exprimé **leurs attentes pour l'avenir du Loir-et-Cher en 2013**. Au total, **30 000 Loir-et-chériens** ont apporté leur contribution à cette démarche Loir&Cher 2020. Elle est aujourd'hui citée en exemple au niveau national.

www.loiretcher2020.fr

DÉFIS 4 ET 5 : ENERGIE, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET TRANSPORTS

Réduction des gaz à effet de serre, de la consommation énergétique des bâtiments, développement des énergies renouvelables sont les principaux axes du défi 4. Ceux du défi 5 visent à réduire l'impact des transports sur l'environnement, notamment en limitant le recours au véhicule individuel non partagé et en facilitant le recours aux transports collectifs.

DÉFIS 4 ET 5 : POSITION DU LOIR-ET-CHER PARMIS LES DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS

Bien positionné	Position médiane	Moins bien positionné
	Émissions globales de gaz à effet de serre (GES)	Emissions de CO2 des résidences principales
	Durée moyenne des navettes domicile-travail	Voitures peu polluantes
		Production d'énergie renouvelable
		Consommation d'électricité

Des émissions de gaz à effet de serre fortement liées aux déplacements routiers

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), et principalement du CO2 (dioxyde de carbone), est au cœur de la lutte contre le réchauffement climatique. La France s'est fixé comme objectif de diminuer de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 et de les diviser par quatre d'ici 2050 par rapport à celles de 1990.

> Selon les dernières données de Lig'air (2008), les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont estimées à **3 043 282 tonnes eqCO2** sur l'ensemble du territoire départemental, soit **9,2 tonnes équivalent CO2 par an et par habitant**. Ce ratio est égal à celui de la région, lui-même supérieur à celui observé en France métropolitaine (8,3 tonnes équivalent CO2/an/hab).

> Le département se différencie avant tout par **une contribution importante du secteur du transport** qui génère **un tiers des émissions départementales de GES** contre 28 % à l'échelle régionale.

Comme en région Centre-Val de Loire, **l'agriculture est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre** avec 28 % du total départemental.

Si l'on prend en compte le **secteur résidentiel et tertiaire**, le bâti contribue à **un quart des émissions de GES** (proportion équivalente à celle de la région).

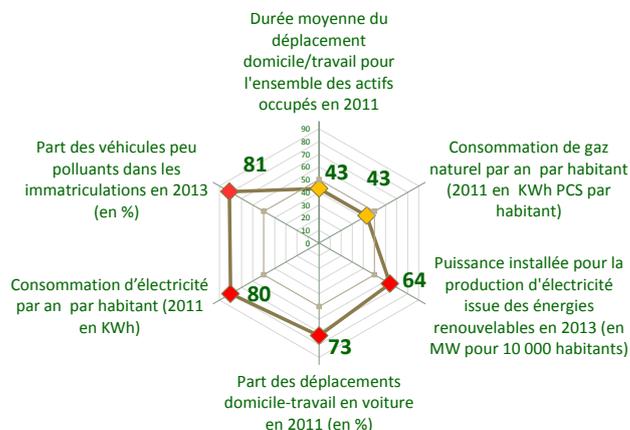
A l'opposé, ces dernières apparaissent **en proportion inférieures à la moyenne régionale** (14 % contre 18 %) dans **l'industrie** (qui comprend ici le traitement des déchets, la construction et la production d'énergie) alors même que ce secteur est important en Loir-et-Cher.

Définitions

Émissions de gaz à effet de serre (GES) : émanations naturelles ou industrielles qui contribuent au réchauffement de la planète en modifiant l'atmosphère. Les principaux gaz responsables de l'effet de serre, dont les émissions sont encadrées par le protocole de Kyoto, sont le dioxyde de carbone (CO2), le méthane (CH4), l'oxyde nitreux (N2O), et les gaz fluorés (HFC, PFC et SF6).

Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) définit des objectifs de réduction des émissions de GES, entre 2008 et 2020, qui conduisent à faire porter sur deux secteurs l'essentiel de l'effort : au moins 38 % pour le résidentiel-tertiaire et 20 % pour le transport.

RANG DU LOIR-ET-CHER PARMIS LES DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS



Loir-et-Cher Classement médian des départements

Note de lecture du graphique : plus le rang est faible, mieux le département est positionné.

Sources du graphique : Durée moyenne du déplacement domicile/travail (Insee, RP 2011 exploitations principales ; distancier METRIC) ; Consommation de gaz naturel par an par habitant (SOeS et Insee RP 2011) ; Puissance installée pour la production d'électricité issue des énergies renouvelables (SOeS et INSEE 2013) ; Part des déplacements domicile-travail en voiture (Insee, RP2011) ; Part des voitures peu polluantes dans les immatriculations neuves (SOeS - Véhicules émettant moins de 130 g de CO2/km) ; Consommation d'électricité par an par habitant en KWh par hab. (SOeS et Insee RP 2011)

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2008 PAR SECTEUR (EN %)



D'après source : Inventaire cadastral des émissions de GES de l'année 2008 (Inventaire communal 2008 LigAir-v1).

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITOIRE DU PAYS VENDÔMOIS

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Pays Vendômois vient enrichir le volet « maîtrise énergétique » de son Agenda 21. Il s'inscrit dans une volonté affirmée de développement du territoire de la part des acteurs et des élus, en soutenant l'économie locale. Il se définit par deux grands axes de progrès :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur des moyens du territoire (GES) ;
- l'adaptation du territoire aux changements climatiques en réduisant les points de vulnérabilité.

Il fixe des objectifs ambitieux tels que la réduction de 20 % de la consommation d'énergie et de 40 % des émissions de GES à l'horizon 2020. Le programme d'actions destiné à les atteindre se décline selon 10 cibles opérationnelles et 19 fiches-actions. A noter que la communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys) a enclenché la démarche d'un PCET.

Des logements davantage émissifs en CO2

> Le chauffage d'un logement en Loir-et-Cher génère en moyenne **5,4 tonnes de CO2 par an** contre respectivement 5,3 et 4,8 tonnes aux échelons régional et national. Selon une étude de l'Insee, **les deux tiers des résidences principales sont classés en étiquette E, F, ou G** au regard des émissions unitaires de GES/m².

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène. Les résidences principales comprennent en Loir-et-Cher **plus de pièces à chauffer** (4,3 en moyenne en 2011 par habitation contre 4 en métropole). La **part de l'habitat individuel** qui émet davantage de CO2 que les logements collectifs y est également **bien supérieure** (23 points de plus qu'en France Métropolitaine).

RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES PAR ÉTIQUETTE CLIMAT (EN %)

Faible émission de GES	Loir-et-Cher	Centre-Val de Loire
≤ 5 A		
6 à 10 B		
11 à 20 C		
21 à 35 D		
36 à 55 E	15,4	13,3
56 à 80 F	18,3	20,4
> 80 G	33,7	34,3
Forte émission de GES	16,5	17,1
	16	14,9

Sources : INSEE, RP 2008 ; méthodologie Anah - Unité : Kg eqCO2/m²/an
L'étiquette 'climat' quantifie la quantité de gaz à effet de serre (en particulier de CO2) émise pour la consommation énergétique du bâtiment. Elle classe les bâtiments de A, pour les moins émissifs, à G, pour les plus émissifs.

RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES PAR ÉTIQUETTE ÉNERGIE (EN %)

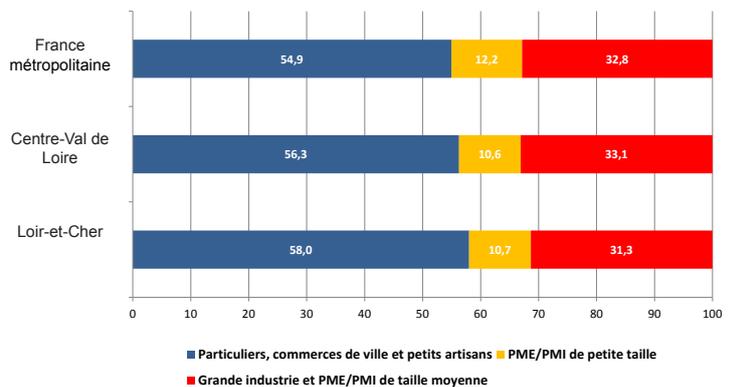
Logement économe	Loir-et-Cher	Centre-Val de Loire
≤ 50 A		
51 à 90 B		
91 à 150 C		
151 à 230 D		
231 à 330 E	14	15,5
331 à 450 F	29,3	30,6
> 450 G	26	25,8
Logement énergivore	11	10,5
	19,7	18

Sources : INSEE, RP 2008 ; méthodologie Anah - Unité : Kg eqCO2/m²/an
L'étiquette 'énergie' quantifie la consommation d'énergie primaire (EP) d'un bâtiment. Elle indique le niveau de classification énergétique des bâtiments de A (les plus économes) à G (les plus énergivores), voire I pour le tertiaire.

Une consommation d'électricité par habitant relativement élevée

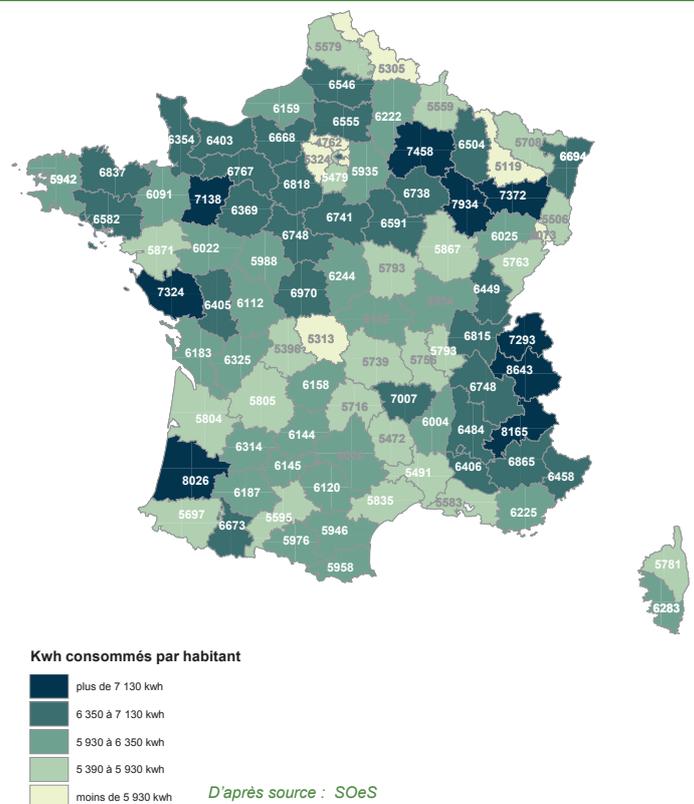
> Selon les données sur les livraisons d'électricité (2011), la **consommation d'électricité moyenne** s'élève en Loir-et-Cher à **6 748 kwh par an et par habitant**, ce qui le place au **80^e rang** des départements les moins consommateurs. Ce ratio est supérieur à la moyenne régionale (6 540 kwh), elle-même plus élevée que la moyenne observée en France métropolitaine (6 015 kwh). **58 %** de la consommation électrique en Loir-et-Cher est **imputable aux particuliers et aux artisans/commerçants**, c'est 3 points de plus qu'au niveau national. Ce constat est sans doute lié, là encore, aux caractéristiques de l'habitat départemental.

RÉPARTITION COMPARÉE DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ EN 2011 SELON LE TYPE DE CLIENT



D'après source : SOeS

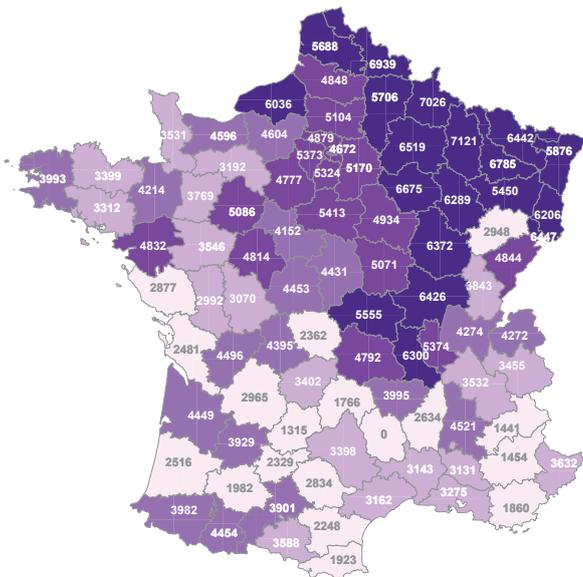
CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ EN 2011 SELON LE DÉPARTEMENT (EN KWH/HABITANT)



Une consommation de gaz naturel dans la moyenne basse

> Selon le bilan régional de l'Oreges, le gaz naturel est la 3^e source d'énergie consommée en région Centre-val de Loire (21 % de la consommation d'énergie finale en 2012). En Loir-et-Cher, en 2011, la consommation de gaz naturel s'est établie à **4 152 kwh PCS par habitant, en deçà de la moyenne nationale** (4 547 kwh/hab) et plus encore de la moyenne régionale (4 797 kwh/hab). Le département se place ainsi au **43^e rang métropolitain**. Il convient cependant de préciser qu'environ 30 % seulement des communes loir-et-chériennes sont desservies (moyenne française : 26 %).

CONSOMMATION DE GAZ EN 2011 SELON LE DÉPARTEMENT (EN KWH PCS /HABITANT)

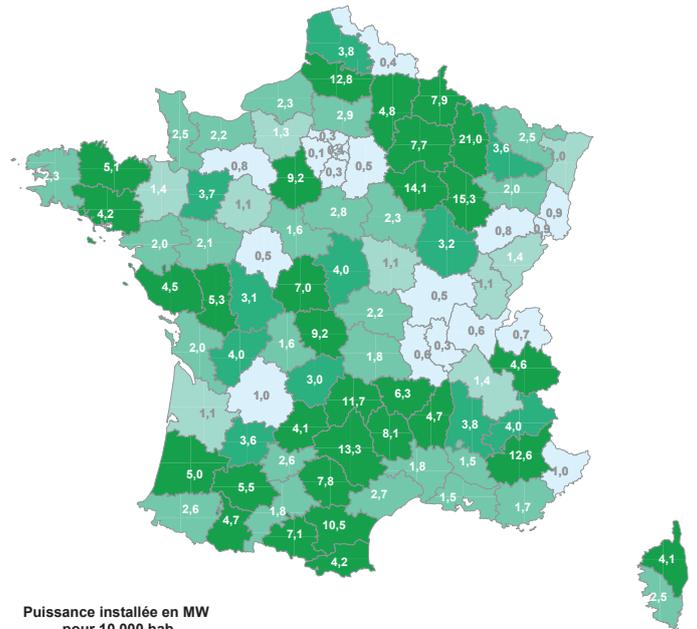


KWh PCS consommés par habitant :



D'après sources : SOeS et Insee RP 2011 -
Corse non concernée

PUISSANCE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE EN 2013 SELON LE DÉPARTEMENT (EN MW POUR 10 000 HABITANTS)



Puissance installée en MW
pour 10 000 hab



D'après sources : SOeS, d'après les obligations d'achat EDF, SEI et
les entreprises locales de distribution au 31 décembre 2013 - Insee
RP 2012

Un déficit d'installations de production d'énergie renouvelable

La France vise à l'horizon 2020 un objectif de 23 % d'énergie issue de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie ; le ratio est de 16,4 % en 2011.

> Le Loir-et-Cher occupe le **64^e rang en terme de puissance de production d'électricité renouvelable installée en 2013 (51,9 MW, soit 1,56 MW pour 10 000 habitants)**. A titre de comparaison, l'Eure-et-Loir se situe au 9^e rang avec une forte production éolienne (le Loiret occupe le 43^e rang).

Près des ¾ de la production départementale correspondante proviennent de 3 installations éoliennes en Beauce (35,6 MW).

Le nombre d'installations photovoltaïques a fortement progressé dans le département entre 2009 et 2013 passant de 97 à 1 607. Le Loir-et-Cher occupe le **61^e rang en terme de puissance photovoltaïque installée (0,44 MW pour 10 habitants)**, les premiers rangs étant largement occupés par les départements du sud de la France.

> **Le biogaz, encore confidentiel, tend à se développer.** Il est obtenu soit par captage dans des installations de stockage de déchets non dangereux, soit par méthanisation. Plusieurs sources de déchets peuvent être ainsi valorisées : agriculture (effluents d'élevage, résidus de culture), déchets ménagers ou assimilés, déchets industriels (industrie agroalimentaire, chimie...).

Dans le cadre de Loir-et-Cher 2020, le **Lab « méthanisation et mix énergétique »**, cherche à rassembler l'ensemble des acteurs concernés pour développer et optimiser la production de cette énergie renouvelable, qui représente un enjeu économique et environnemental majeur. Quelques unités fonctionnent déjà en Loir-et-Cher, à Epuisay, Renay, Couddes, Villeherviers et Saint-Aignan (ZooParc de Beauval).

Définitions

Données locales relatives aux installations de production d'électricité renouvelable : Les installations prises en compte sont celles produisant de l'électricité renouvelable et pour lesquelles a été conclu un contrat d'obligation d'achat en vertu de la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. Ainsi les installations relevant de contrat d'obligation d'achat antérieur à la loi de 2000 ou d'un contrat d'achat établi dans le cadre d'appels d'offre sont exclues. Les centrales électriques renouvelables dont la puissance est supérieure à 12 MW (à l'exception des centrales éoliennes) ne bénéficiant pas d'obligation d'achat, n'apparaissent pas non plus dans ces données. Les données rendues publiques au niveau départemental sont le nombre d'installations et les puissances cumulées correspondantes raccordées en fin d'année en MW, déclinées en sept filières : hydraulique (puissance inférieure à 12 MW) ; éolien solaire photovoltaïque ; géothermie ; biogaz ; déchets incinérés ; autre biomasse (bois énergie, résidus agricoles et agroalimentaires).



LES SERRES DU ZOOPARC DE BEAUVAIL CHAUFFÉES AU MÉTHANE

La production de gaz à partir de matières organiques a commencé en mai 2014 au **zoo de Beauval** après deux ans de démarches. L'installation se veut exemplaire au titre du développement durable. Elle comporte deux digesteurs pour la fermentation des matières organiques et un local dédié à la **production de chaleur et d'électricité** à partir du méthane. L'eau de refroidissement part directement dans les serres tropicales pour chauffer l'eau des lamantins ou la maison des éléphants.



Le département perd son avance sur le front des chaufferies bois collectives

En 2014, le Loir-et-Cher compte **15 chaufferies bois collectives ou dans l'habitat non individuel** d'une puissance installée totale de **13,4 MW**. Depuis 2010, 5 nouvelles installations ont été mises en service pour une puissance de 1,4 MW. Dans le même temps, 2 importants réseaux de chaleur ont vu le jour à Orléans et 1 à Saint-Pierre-des-Corps (25 MW chacun). En conséquence, le **poids du Loir-et-Cher** dans la production régionale s'est réduit ; il est aujourd'hui de **9,4 %**.

Comme dans beaucoup de départements la voiture est le mode majoritaire de transport

> **L'usage de la voiture** pour se rendre au travail est particulièrement répandu en Loir-et-Cher : **81 % des actifs y recourent**, soit 11 points de plus qu'au niveau national.

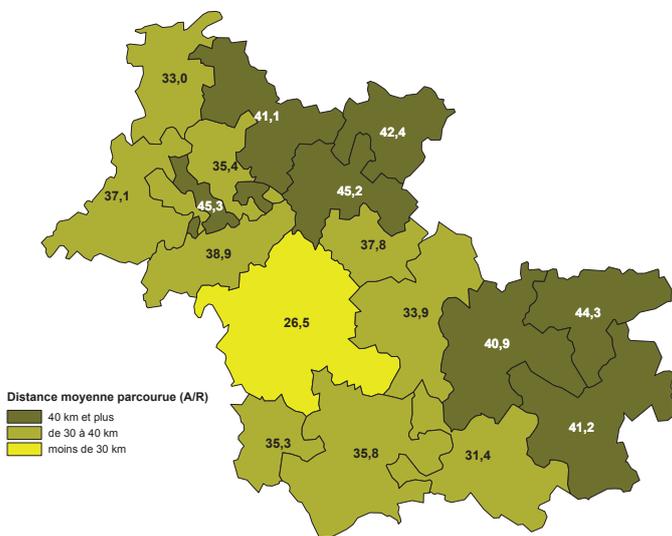
Le département **occupe une position médiane** pour le temps d'accès moyen au lieu de travail (40^e rang). Mais les trajets domicile-travail ne sont pas les plus nombreux ; l'étalement urbain, combiné à une faible densité conduit à une multiplication des déplacements tous motifs confondus (santé, sport, loisirs, culture, commerce...).

Des véhicules encore très polluants

> **La part des véhicules peu polluants** (émettant moins de 120 g de CO₂/km) dans les immatriculations de 2013 est proche de la moyenne nationale : 60,1 % contre 62,6 % en France métropolitaine. **Le Loir-et-Cher occupe le 81^e rang sur 96 en la matière** (rang 1 = part la plus importante). L'objectif européen vise à une émission inférieure à 95 g de CO₂/km en 2020 pour l'ensemble des véhicules neufs vendus. En Loir-et-Cher, cela correspond seulement à environ 1 vente sur 5 en 2013 (véhicules vendus neufs émettant moins de 100 g de CO₂/km).

> En 2014, on dénombrait dans le parc automobile loir-et-chérien **16 % de véhicules âgés de moins de 4 ans** (27 315 au total). Ces derniers, grâce aux avancées technologiques, sont moins consommateurs de carburant et rejettent moins de gaz et de particules.

DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL : DISTANCE JOURNALIÈRE MOYENNE PARCOURUE PAR LES ACTIFS OCCUPÉS EN 2011 (A/R EN KM)



D'après source : INSEE RP 2011 - Distance en km calculée de centre bourg à centre bourg en empruntant le réseau routier. Moyenne des trajets A/R de moins de 500 km effectués par les actifs occupant un emploi. Distancier MapInfo.



DÉPLACEMENTS DOUX ET DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN : ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN LOIR-ET-CHER

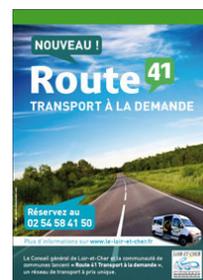
Route 41 : le trajet pour deux euros

Pour renforcer la solidarité entre les territoires et permettre de réduire le nombre de véhicules sur les routes du département, le Conseil Général de Loir-et-Cher a mis en place, en septembre 2009, **une tarification unique fixée à 2 euros sur les lignes départementales de transport interurbain**, quelle que soit la distance parcourue. Cette action a permis de doubler la fréquentation commerciale des lignes régulières en 4 ans.

L'ensemble du territoire départemental est couvert par un transport à la demande

Le service « **Route 41 transport à la demande** » a été mis en place en 2010 par le **Conseil Général** pour désenclaver les campagnes. Il fonctionne sur réservation et permet le transport de personnes de chez elles vers des destinations fixes prédéfinies par la collectivité. Pour réserver, il suffit de s'inscrire en appelant la centrale de réservation au plus tard à 12h00 la veille du déplacement. Le tarif est de 2 € le trajet soit 4 € pour un aller-retour.

Agglopolys (RESAGO) et la ville de **Vendôme (Téabus)** proposent également un transport à la demande.



> Depuis 2010, Agglopolys subventionne **l'achat de vélos à assistance électrique (VAE)** pour encourager cette pratique et favoriser les modes de déplacement doux (113 habitants en ont bénéficié en 2013).



> **Une centaine de vélos** sont également proposés à **la location** aux habitants d'Agglopolys (au mois, au trimestre ou à l'année).

> Mise en place d'un **service d'accompagnement pédestre des enfants** les « Carapattes » : 9 lignes en fonctionnement sur Agglopolys en 2013, utilisées par environ 100 enfants (5 écoles desservies).

> Le Conseil Général propose depuis décembre 2012 **un service de covoiturage** (gratuit), intégré à la plateforme de mobilité www.route41.fr. Cette dernière met en relation conducteurs et passagers qui circuleront ensemble dans un même véhicule régulièrement ou le temps d'un voyage.



DÉFI 6 : CONSERVATION ET GESTION DURABLES DES RESSOURCES NATURELLES

Le Loir-et-Cher bénéficie d'un patrimoine naturel très riche et diversifié qui en constitue un des atouts majeurs. La conservation de ces terroirs et paysages, le maintien des écosystèmes, la lutte contre l'artificialisation des espaces sont les enjeux de ce défi.

DÉFI 6 : POSITION DU LOIR-ET-CHER PARMIS LES DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS

Bien positionné	Position médiane	Moins bien positionné
Part de superficie en sites Natura 2000	Zones naturelles placées sous protection forte	Part de superficie en zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
Part de la surface artificialisée		Etat écologique des eaux de surface
Evolution de cette part		

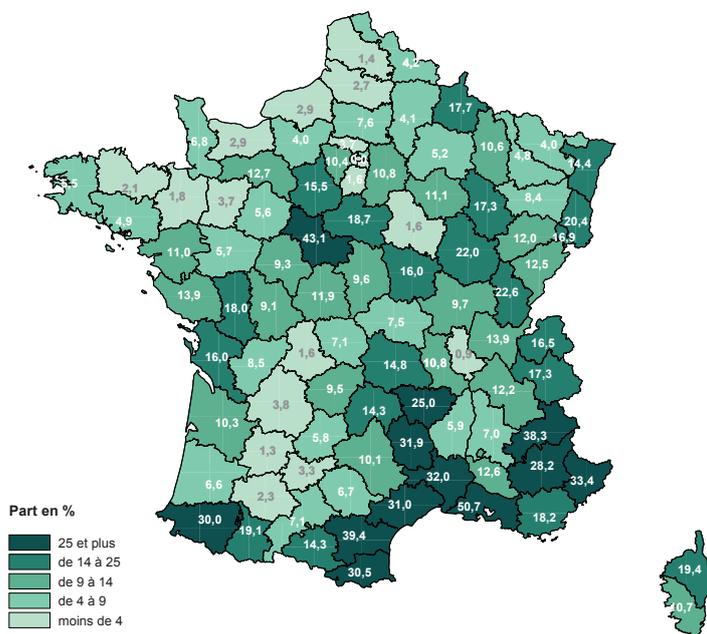
Des espaces naturels de haute valeur écologique à préserver

La conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles sont l'un des défis de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. Le réseau Natura 2000, constitué des sites désignés en application des directives « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore », est le principal outil européen mis en œuvre pour respecter cet objectif.

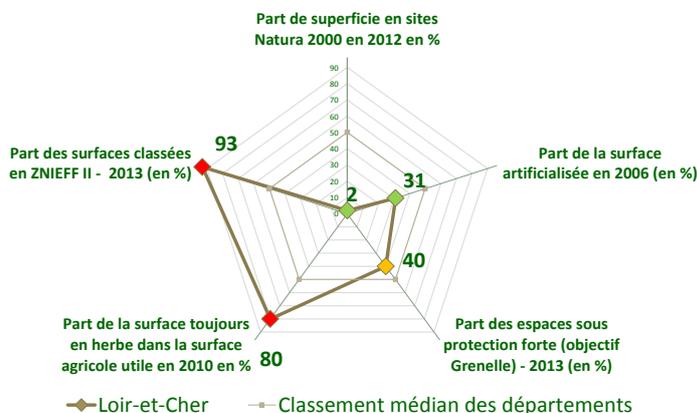
> Le Loir-et-Cher abrite de nombreux espaces naturels de haute valeur écologique, identifiés et protégés. **43 % du territoire départemental sont concernés par un zonage au titre de Natura 2000.** Le Loir-et-Cher occupe le **2^e rang des départements métropolitains** (derrière les Bouches-du-Rhône). On dénombre **13 sites Natura 2000** dont le site particulier de la Sologne qui dépasse très largement le territoire départemental et couvre 346 184 ha dont 61 % en Loir-et-Cher.

En 2013, la partie terrestre des sites Natura 2000 représente 12,6 % de la surface de la France métropolitaine.

PART DES ESPACES NATURA 2000 EN 2013 (EN %)



RANG DU LOIR-ET-CHER PARMIS LES DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS



Note de lecture du graphique : plus le rang est faible, mieux le département est positionné.

Sources du graphique : Natura 2000 (MNHN / SOeS, avril 2013) ; Part de la surface artificialisée (Corine Land Cover 2006) ; Espaces sous protection forte (MNHN, 2013 - traitements : SOeS) ; superficie toujours en herbe (RGA 2010) ; Part des surfaces classées en ZNIEFF II (SOeS ; Muséum national d'histoire naturelle (MNHN))

MALLETTE PÉDAGOGIQUE BIODIVERSITÉ «A LA DÉCOUVERTE DE LA SOLOGNE»



Cet outil pédagogique a pour finalité de **sensibiliser les jeunes habitants de la Sologne et ses visiteurs à l'environnement naturel et culturel de ce territoire.** Il apporte aux utilisateurs :

- des connaissances de base scientifiques, historiques pour l'adulte ou l'enseignant sur les milieux naturels solognots spécifiques (lande, prairie, étangs, forêts, ville-village, rivière, tourbière, culture, mare...) et les thématiques de la faune et de la flore, la géologie, l'histoire, l'activité humaine, etc.
- des cartes pour identifier différents lieux à visiter ;
- des fiches de séances pédagogiques ;
- des fiches supports à l'usage des enfants.

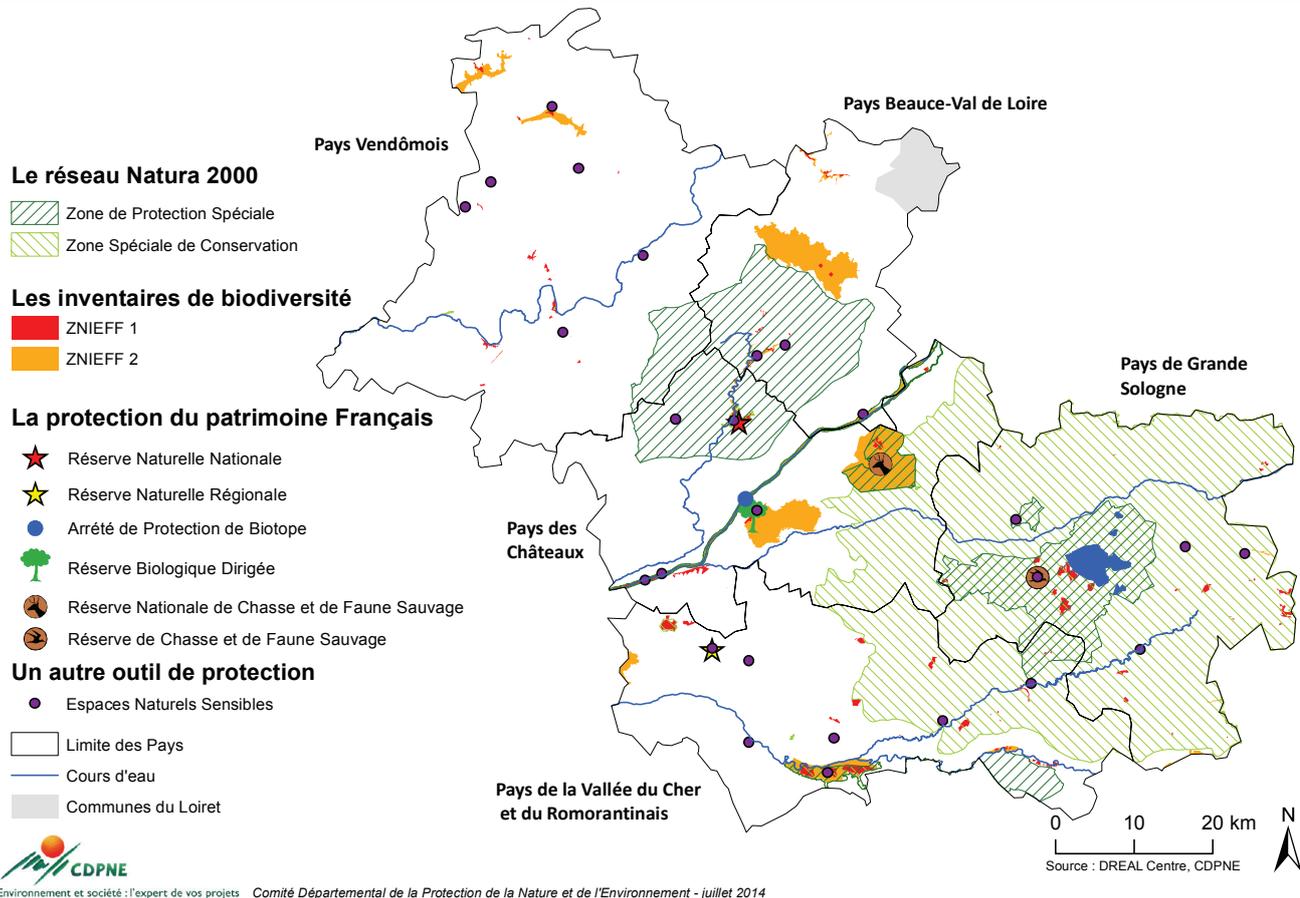
Ce projet initié par le Pays de Grande Sologne a été coordonné par le GRAINE Centre, le réseau pour l'éducation à l'environnement en région Centre-Val de Loire.

<http://www.decouvertesologne.fr/>



Définitions

Réseau Natura 2000 : est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1 753 sites.



Environnement et société : l'expert de vos projets Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement - juillet 2014

Le Loir-et-Cher, bien positionné pour les zones naturelles placées sous protection forte (SCAP)

> La stratégie nationale de création d'aires protégées concourt à l'objectif de réduire la perte de biodiversité et de la géodiversité à l'échelle nationale. Elle a pour but d'identifier les lacunes du réseau de protection terrestre actuel afin que **2 % du territoire métropolitain soient placés sous protection forte d'ici 2020** (Arrêté Préfectoral de Biotope et de Géotope, Réserve Naturelle Nationale et Régionale, Réserve Biologique, Cœur de Parc National).

Selon les dernières données disponibles du Muséum National d'Histoire Naturelle, **2 923 ha** sont placés sous forte protection en Loir-et-Cher, soit **0,5 % du territoire** contre 1,3 % pour la France métropolitaine. Le Loir-et-Cher occupe le **40^e rang des départements métropolitains et la première place en région**.

> Le Loir-et-Cher dispose aussi d'un autre outil de protection : le **schéma départemental des espaces naturels sensibles (ENS)** qui identifie 26 espaces écologiquement remarquables et labellisés par le Conseil départemental en vue d'une gestion appropriée et de l'accueil du public.

Un inventaire du patrimoine naturel à poursuivre

> Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des espaces naturels qualifiés de remarquables, notamment au niveau des espèces. Cet **inventaire permanent de la biodiversité couvre 3,8 % du territoire départemental en 2013**. Les ZNIEFF ne constituent pas une mesure de protection juridique directe, mais une aide à la décision pour tout projet d'aménagement. Les surfaces inventoriées en ZNIEFF sont en proportion beaucoup plus importantes en région Centre-Val de Loire et en France métropolitaine (respectivement 7 % et 27 %). **Le Loir-et-Cher se classe dans les derniers rangs des départements métropolitains**. Notons que ce classement peut s'expliquer en partie par les difficultés rencontrées dans la réalisation de ces inventaires sur certains territoires (problèmes d'accès aux propriétés privées notamment...).

Une artificialisation des sols mieux maîtrisée qu'ailleurs pour l'instant

Lutter contre l'artificialisation des espaces et la banalisation des paysages est un choix stratégique en vue de conserver les ressources naturelles et la biodiversité. L'artificialisation du territoire engendre une perte de ressources naturelles et agricoles et une imperméabilisation des sols, généralement irréversible. Elle s'accompagne d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels, défavorables à de nombreuses espèces.

> Le Loir-et-Cher est un territoire qui peut se scinder en deux parties, selon l'occupation majoritaire du sol. Au nord, les pays Beauce-Val de Loire et Vendômois sont essentiellement occupés par des terres agricoles (respectivement 87 % et 84 %). Au sud, celui de Grande Sologne par des forêts et milieux naturels (62 %).

Selon l'inventaire Corine Land Cover, **la part des espaces artificialisés dans le département est relativement faible : 3,2 % en 2006 contre 5,1 % en France métropolitaine**. Elle est restée stable entre 2000 et 2006.

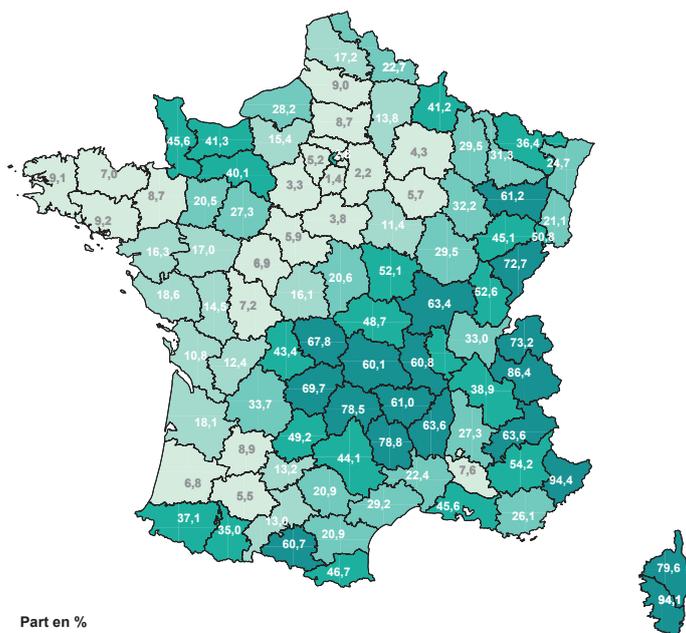
Le Loir-et-Cher se classe au 31^e rang des départements les moins artificialisés.

Définitions

ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique) : territoires naturels qui présentent un intérêt écologique, faunistique ou floristique particulier et qui ont fait l'objet d'un inventaire scientifique national sous l'autorité du Muséum National d'Histoire Naturelle pour le compte du Ministère en charge de l'environnement.

Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs), par opposition aux espaces agricoles, aux forêts ou milieux naturels, zones humides ou surfaces en eau.

**PART DE LA SUPERFICIE TOUJOURS EN HERBE (STH)
DANS LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILISÉE (SAU) EN 2010 (EN %)**



D'après source : RGA 2010

Une faible proportion du territoire en prairie

> Les prairies ou les surfaces en herbe sont des habitats riches en biodiversité, accueillant une flore et une faune diversifiées : fleurs, insectes, faune du sol, etc. Elles couvrent environ **16 900 ha** en Loir-et-Cher, soit **5,9 % de la surface agricole utile**. Ce qui peut sembler peu au regard des résultats régionaux (10 %) et nationaux (28,3 %). Le département occupe le **80^e rang** des départements métropolitains. Ces surfaces herbacées ont fortement diminué au cours de la dernière décennie (- 46 % contre un recul de 36 % observé en région). Elles se maintiennent dans les secteurs d'élevage.



**OPÉRATION « ABEILLE, SENTINELLE DE L'ENVIRONNEMENT » :
PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À BLOIS**

Depuis 2009, **6 ruches** sont installées sur le toit de la bibliothèque Abbé-Grégoire à Blois. Ce dispositif vise à sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité et à la limitation de l'usage des pesticides. De plus cela permet de favoriser la pollinisation des fleurs et arbres des parcs et massifs en milieu urbain. La qualité du miel et la santé des abeilles servent aussi d'indicateurs de la qualité de l'air et de la biodiversité urbaine.



**OPÉRATION «OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE» :
23 COMMUNES DU LOIR-ET-CHER ENGAGÉES
DANS LA DÉMARCHE FIN 2014**



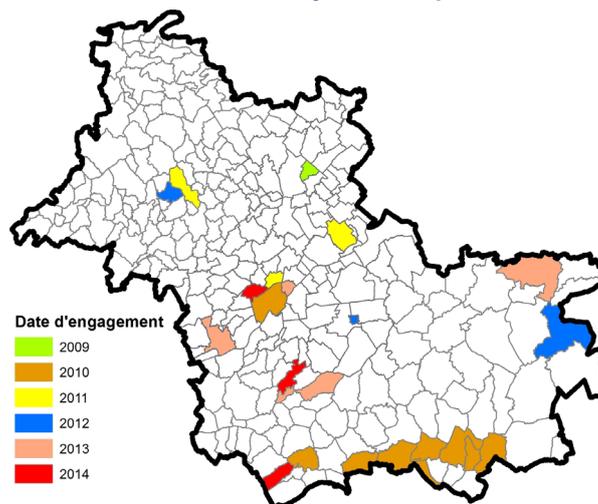
Réduire et abandonner l'usage des pesticides dans l'entretien des espaces communaux est l'une des exigences pour diminuer la pollution de l'environnement et les risques pour la santé. Conscient de ces enjeux, le parlement a voté une loi, en janvier 2014, qui interdit, à partir du 1^{er} janvier 2020, l'utilisation des

pesticides par les collectivités territoriales pour l'entretien des espaces verts publics.

Depuis 2006, les associations de protection de la nature et de l'environnement de la fédération régionale Nature Centre proposent aux communes qui ne veulent plus utiliser à terme de pesticides pour l'entretien de la voirie et des espaces verts de s'engager dans l'opération «**Objectif zéro pesticide**».

En Loir-et-Cher, le **Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'environnement (CDPNE)**, **Perche Nature ou Sologne Nature Environnement (SNE)** en collaboration avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON Centre) **accompagnent les communes volontaires**.

Localisation des communes du Loir-et-Cher engagées dans la démarche « Objectif zéro pesticide »



Source : CDPNE

Fin 2014, **23 communes** du Loir-et-Cher sont engagées dans la démarche, près de 8 % des communes (environ un tiers de la population départementale). En région Centre-Val de Loire, on en dénombre 126.





TRAME VERTE ET BLEUE EN LOIR-ET-CHER
RÉALISATION DE 4 ÉTUDES À L'ÉCHELLE DES PAYS

Le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement de Loir-et-Cher (CDPNE) a réalisé avec la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher plusieurs études TVB à l'échelle des pays. En 2014, **la totalité du département est couverte par quatre études** :

- La TVB du Pays des Châteaux et du Pays Beauce-Val de Loire
- La TVB du Pays Vendômois ;
- La TVB Sologne (emprise Natura 2000 Sologne) ;
- La TVB du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (hors Natura 2000 Sologne).

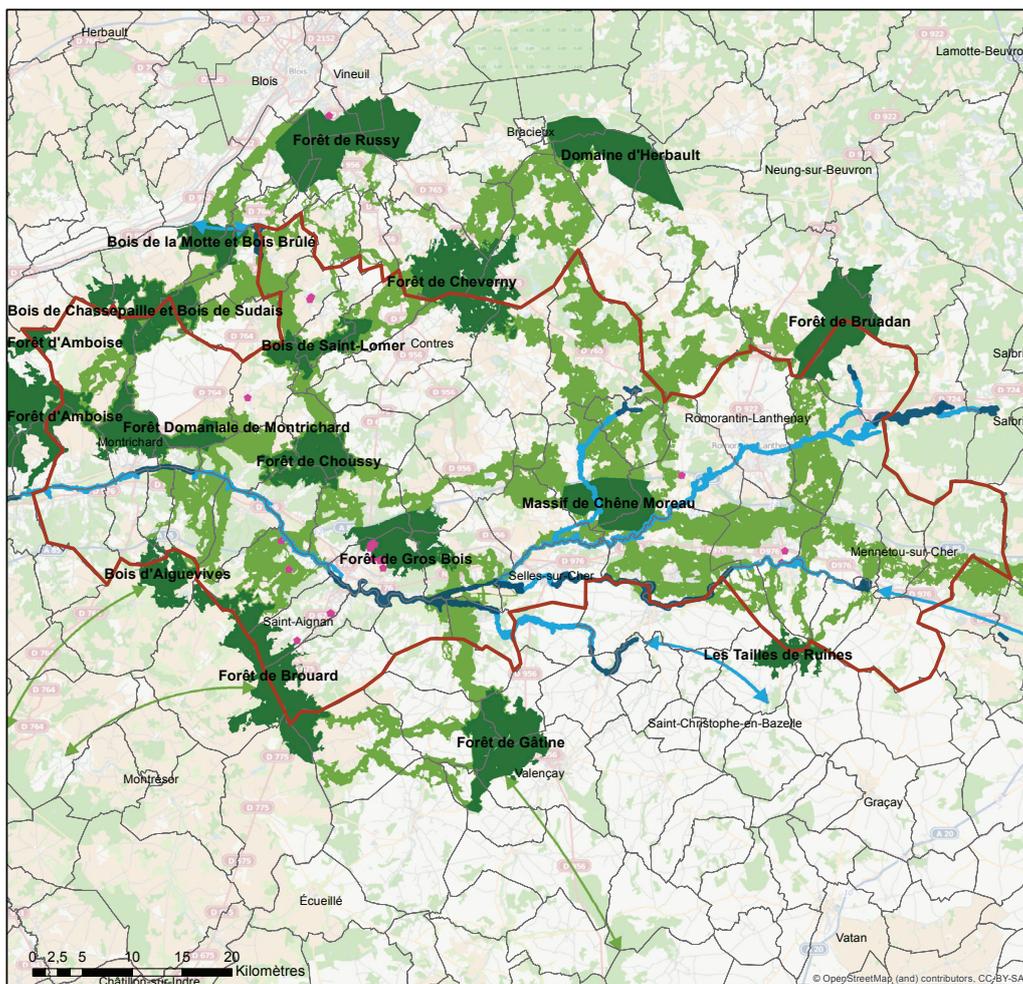
Le Loir-et-Cher est le seul département de la région couvert par une TVB locale, cartographiée au 1/25 000^e.

<http://www.pilote41.fr/environnement-et-urbanisme/trame-verte-et-bleue>

Définitions

Selon la Loi Grenelle II, **la Trame Verte** (la composante terrestre) intègre :
 - les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité dit « noyaux de biodiversité »,
 - les corridors écologiques constitués d'espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les noyaux de biodiversité.

La Trame Bleue (la composante aquatique) intègre :
 - les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux importants pour la préservation de la biodiversité,
 - tout ou partie des zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité.



Trame Verte et Bleue
du Pays de la Vallée du Cher
et du Romorantinais

Réseau écologique
du continuum forestier

Limites administratives

- Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais
- Limites de communes

Boisements alluviaux

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors
- Corridors inter-Pays
- Gîtes à chiroptères

Boisements non alluviaux

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors
- Corridors inter-Pays

Fonds cartographiques : BD TOPO© IGN 2011,
 © OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA
 Réalisé par le CDPNE - 16/01/2014

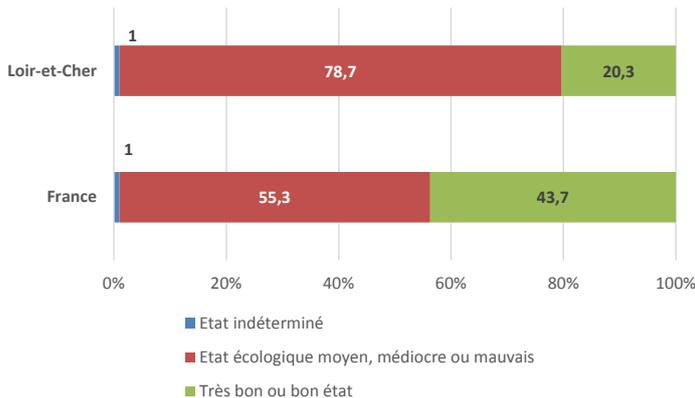


Une qualité des eaux de surface à améliorer

L'objectif national est d'atteindre **les deux-tiers des masses d'eau en bon état en 2015 au niveau national**. En complément, sur le bassin de la Loire, le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) fixe un objectif global de 61 % des masses d'eau en bon état en 2021 avec un taux d'environ 50 % pour les secteurs hydrographiques concernant le département de Loir-et-Cher.

> Malgré une amélioration récente, ce ratio est pour l'instant encore éloigné puisque **20,3 % des eaux de surface du département sont considérées comme étant en bon ou en très bon état en 2013** (ce taux était de 14,1 % en 2012). C'est moitié moins qu'au niveau national (43,7 %).

QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DES EAUX DE SURFACE AU REGARD DES OBJECTIFS DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU (2013)



D'après source : Agence de l'eau Loire-Bretagne, ONEMA, Mars 2014 - Note : état des lieux 2013 à partir des données 2011 - Proportion des rivières, des plans d'eau, des lagunes, des estuaires et des mers côtières en bon état écologique

Définitions

Les **Sdages** (Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) s'appliquent sur les 6 grands bassins hydrographiques français. Le Loir-et-Cher est concerné par le Sdage Loire-Bretagne en cours de révision pour la période 2016-2021. Ce document de planification définit les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre sur le bassin Loire-Bretagne.

Des obstacles à l'écoulement en proportion moins nombreux qu'au niveau national

Certains **obstacles présents sur les cours d'eau** peuvent produire des perturbations de la continuité écologique (circulation des poissons et transfert des sédiments), plus ou moins importants selon leur hauteur, leur emplacement – de l'embouchure à la source du cours d'eau – et selon l'effet cumulé de leur succession. Ils **modifient ainsi potentiellement les conditions hydrologiques, physico-chimiques et morphologiques**.

> En Loir-et-Cher en 2014, on dénombre **87 obstacles par millier de km²** et **561 obstacles à l'écoulement**. C'est globalement mieux qu'au niveau national : 138 obstacles par millier de km² de territoire recensés en mai 2014.

Le **secteur hydrographique du Loir** comporte le plus d'obstacles à l'écoulement avec 297 ouvrages et 160 obstacles par millier de km². Ceux de la Loire et du Cher semblent plus préservés avec respectivement 185 ouvrages et 62 obstacles pour le premier et 79 ouvrages et 48 obstacles pour le second. Notons que des études locales récentes ou en cours vont permettre de compléter cet inventaire.

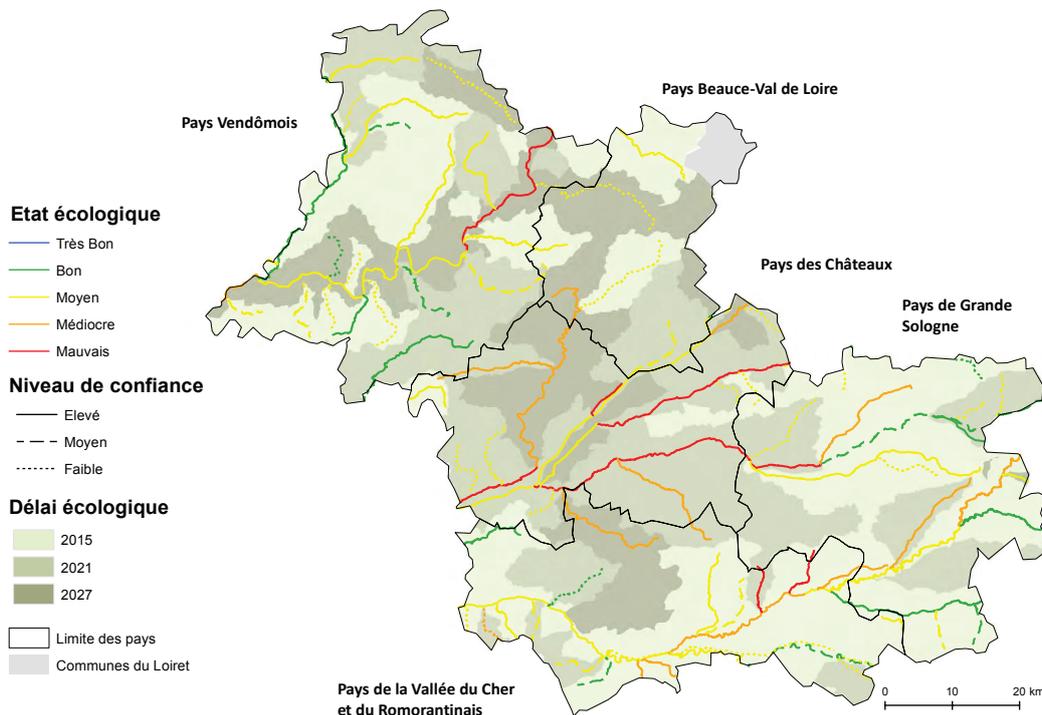


RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DE LA ZONE HUMIDE DES RINCEAUX À MOLINEUF

La **zone humide des Rinceaux** (10 ha) de Molineuf présentait «une diversité de milieux humides en relation directe avec la nappe alluviale sous-jacente et la Cisse en cours de fermeture et de comblement, notamment à cause d'un entretien mal maîtrisé». Sans intervention humaine, le site était voué à la fermeture végétale et à terme, à la disparition de la diversité des milieux présents. Le chantier a été réalisé en plusieurs phases : **ouverture du milieu** et pré-implantation de **sentiers de découverte pédagogique**, création d'une **mare refuge centrale**, création d'un **bras de contournement du Moulin de Bury** – déversoir d'alimentation de la zone humide. Le projet a été porté par le **syndicat Mixte du Bassin de la Cisse et affluents**. Le site est ouvert au public depuis avril 2014.



ETAT ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU EN LOIR-ET-CHER EN 2011



DÉFI 7 ET 8 : SANTÉ PUBLIQUE ET INCLUSION SOCIALE

Maintenir un bon état de santé de la population, faire face au vieillissement, limiter la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques constituent les enjeux du défi n° 7. La cohésion sociale (défi n° 8), définie par la capacité d'une société à assurer le bien-être de sa population, en réduisant les disparités et la marginalisation, est centrale dans le concept de développement durable.

DÉFIS 7 ET 8 : POSITION DU LOIR-ET-CHER PARMIS LES DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS

Bien positionné	Position médiane	Moins bien positionné
Taux de pauvreté	Espérance de vie	Part des jeunes non insérés
Emplois moins précaires	Densité d'établissements classés SEVESO	Risques d'inondation
Taux de chômage et chômage de longue durée	Taux de mortalité des moins de 65 ans	Part des jeunes sans diplôme
Revenus	Densité de logements sociaux	Densité de médecins généralistes

La santé est une composante majeure du développement durable comme le précise l'art. 1 de la Charte de l'environnement adossée à la Constitution « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ».

Quelques indicateurs permettent d'apprécier l'état de santé de la population, son accessibilité aux soins, ainsi que les risques et les nuisances auxquels elle est exposée.

Des indicateurs de santé proches de la moyenne nationale

> Selon les dernières données disponibles (1^{er} janvier 2013), l'espérance de vie à la naissance atteint en Loir-et-Cher **78,6 ans pour les hommes et 84,8 ans pour les femmes**. Ce résultat est très voisin de la moyenne nationale (respectivement 78,8 et 85 ans).

> Le département occupe **une position médiane (46^e rang) pour le taux de mortalité prématurée** (moins de 65 ans). En 2011, il atteint 2 ‰ ; le ratio est identique à ceux observés aux échelons géographiques supérieurs et dans 14 autres départements métropolitains. Ce taux s'est amélioré depuis 2000 (baisse de 0,3 point). Précisons que même si cet indicateur est fréquemment utilisé dans des analyses de ce type, il peut varier très fortement d'une année sur l'autre et bousculer le classement des départements.

Une démographie médicale défavorable

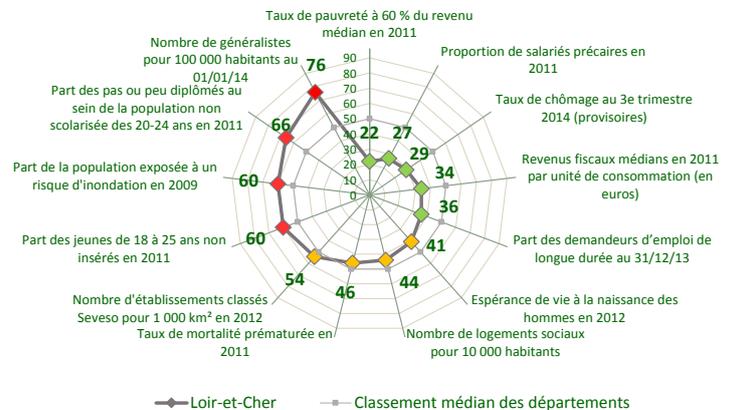
> La **démographie médicale** fait peser aujourd'hui sur le Loir-et-Cher **un risque important sur l'offre de santé**.

Au 1^{er} janvier 2014, on dénombre 88 généralistes pour 100 000 habitants contre 106 en France métropolitaine (**au 76^e rang**) et presque toutes les autres professions de santé ont une densité plus faible qu'en moyennes régionale et nationale.

Les **professionnels du département** sont aussi dans l'ensemble **plus âgés** (généralistes comme spécialistes). Avec 58 % des médecins généralistes libéraux âgés de 55 ans ou plus, le Loir-et-Cher se classe au **84^e rang**.

S'il est parfois difficile d'obtenir un rendez-vous chez un professionnel en raison de sa charge de travail, le maillage territorial reste encore équilibré pour les besoins les plus courants. **La quasi-totalité de la population réside à moins de 10 km d'un pôle de santé de proximité.**

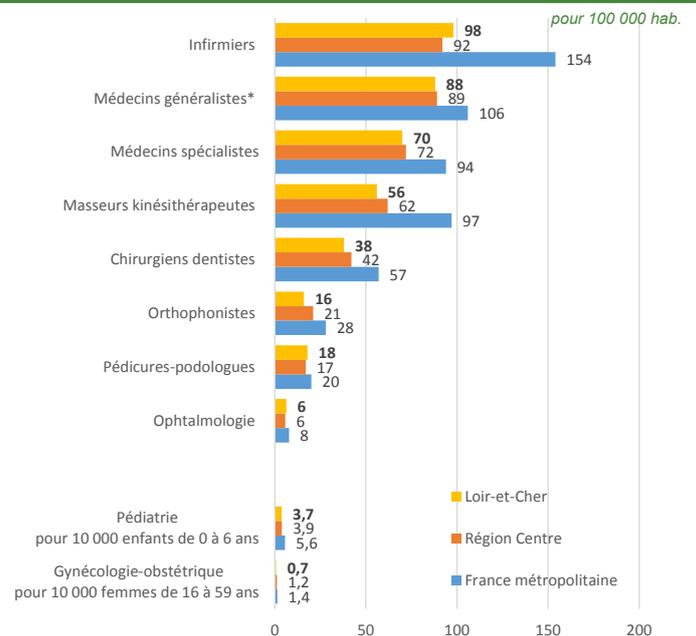
RANG DU LOIR-ET-CHER PARMIS LES DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS



Note de lecture du graphique : plus le rang est faible, mieux le département est positionné.

Sources du graphique : Taux de pauvreté (Insee) ; Proportion de salariés précaires (Insee RP 2011) ; Taux de chômage (Insee, Taux de chômage localisés) ; Revenus fiscaux médians en 2011 par unité de consommation (Insee et DGFIP, dispositif Revenus fiscaux localisés des ménages) ; Demandeurs d'emploi (Pôle Emploi ; Dares) ; Espérance de vie à la naissance au 1^{er} janvier 2013 (Insee, Etat civil) ; Nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants (Sources : Insee, estimation de population au 1^{er} janvier 2010 ; SOeS) ; Taux de mortalité (Insee, Etat civil, estimations de population) ; Nombre d'établissements SEVESO y compris installations de stockage de gaz en souterrain (SOeS) ; Jeunes non insérés et jeunes sans diplôme (Insee RP 2011) ; Généralistes pour 100 000 habitants (Drees, Adeli, Finess ; Insee, Estimations de population).

DENSITÉ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX OU MIXTES PAR PROFESSION EN EXERCICE AU 01/01/14



D'après sources : Insee - DREES - ARS - ADELI - ASIP-RPPS (traitements DREES) - * Le nombre de médecins généralistes comprend ici l'ensemble des professionnels libéraux ou mixtes, y compris ceux ayant un mode d'exercice particulier (allergologue, angéiologue par exemple) ainsi que les remplaçants.

Définitions

Taux de mortalité prématurée : nombre de décès d'individus âgés de moins de 65 ans, au cours de l'année, rapporté à la population totale des moins de 65 ans, la même année.



PAIS : LA PLATEFORME ALTERNATIVE D'INNOVATION EN SANTÉ

Le dispositif « PAIS » (Plateforme Alternative d'Innovation en Santé) a été initié en 2009 à Saint-Georges-sur-Cher puis rapidement étendu à Soings-en-Sologne et Saint-Aignan. Il couvre aujourd'hui un vaste secteur du sud du département. Il consiste à **mettre en réseau des médecins généralistes qui exercent, en cabinet médical isolé ou regroupé, sur un même territoire.**

L'intérêt de cette expérimentation réside dans la gestion des imprévus en journée, par la désignation d'un médecin chargé de cette mission chaque jour et par un filtrage en amont efficient via un secrétariat commun aux médecins participant au dispositif. PAIS mobilise à présent 21 médecins généralistes sur la Vallée du Cher.

Soutenue par l'Agence régionale de santé (ARS région Centre), l'**initiative Pais** est labellisée Labs 41 par le Conseil départemental de Loir-et-Cher dans le cadre de sa démarche « Loir-et-Cher 2020 ».

L'objectif est de garantir une médecine de proximité sur des territoires ruraux et d'attirer de jeunes médecins.



LA MAISON BLEUE



Alors que la majorité des Français exprime le souhait de vieillir chez eux, le **maintien à domicile** de personnes âgées ou handicapées en perte d'autonomie est un enjeu d'avenir.

L'adaptation et l'équipement de l'habitat sont essentiels pour le confort et le quotidien de la personne en perte d'autonomie.

Pour faciliter l'appréhension par les professionnels, mais aussi le grand public, de l'ensemble des solutions disponibles, le Conseil départemental a créé un **espace permanent**, la Maison Bleue (à Blois). Celle-ci présente et propose **des démonstrations d'équipements et de solutions domotiques, accompagnées de conseils d'aménagement.** Plus de 200 produits différents de la vie quotidienne y sont exposés.

La Maison Bleue accueille également l'espace d'information «Vivre autonome 41» et l'espace d'accompagnement « Maison pour l'Autonomie et pour l'Intégration des malades d'Alzheimer ».

STRUCTURES D'EXERCICE MÉDICAL REGROUPÉ ET MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX

Etablissements hospitaliers

- Centre hospitalier, clinique
- Hôpital local

Exercice médical regroupé et coordonné

- Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) ou structure apparentée

Pôle ou centre de santé pluridisciplinaire privé

- ouvert
- en construction

Exercice médical regroupé, cabinet de groupe

- ouvert
- en construction

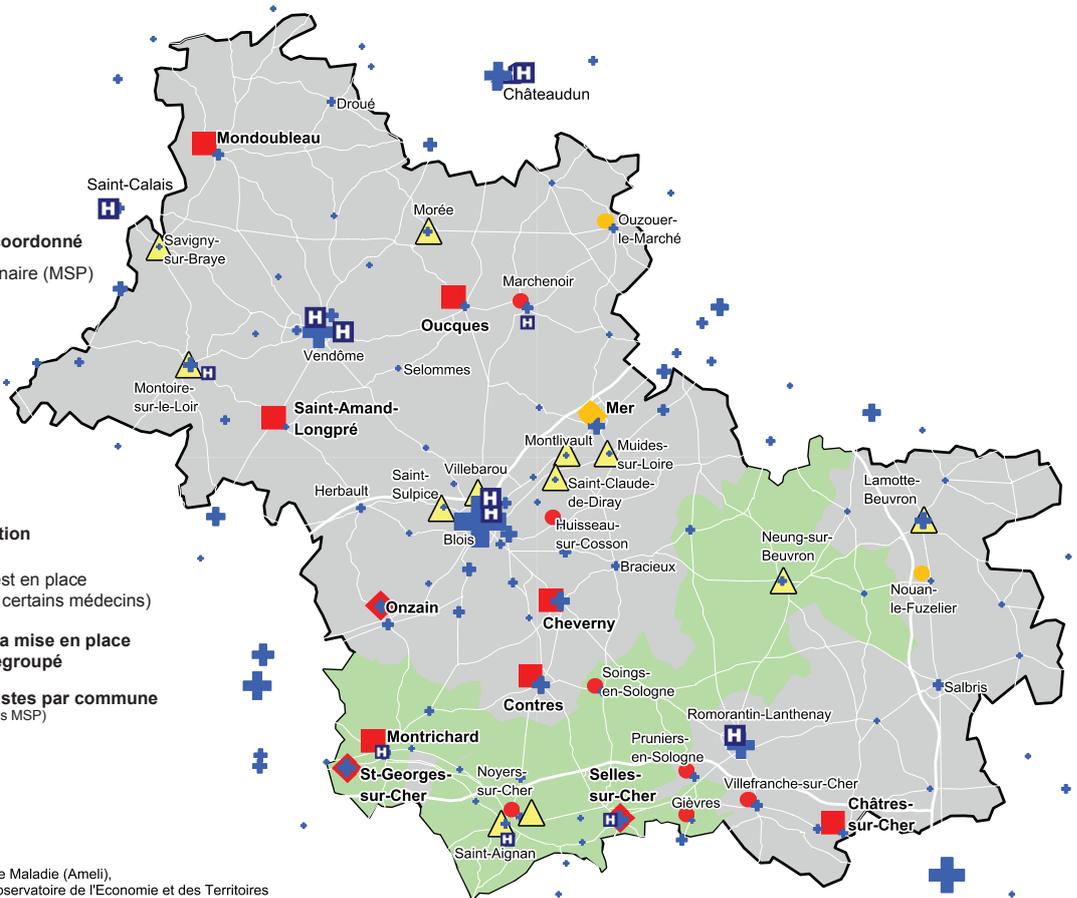
Plateforme alternative d'innovation en santé (PAIS)

- Territoire sur lequel PAIS est en place (conventions signées avec certains médecins)
- Réflexion engagée pour la mise en place d'une forme d'exercice regroupé

Nombre de médecins généralistes par commune (ou praticiens territoriaux ou salariés des MSP)

- 47
- 25
- 5

D'après sources : ARS (RPPS), Assurance Maladie (Ameli), Conseil départemental de Loir-et-Cher, Observatoire de l'Economie et des Territoires



4 risques majeurs sont identifiés et évalués en Loir-et-Cher par les Services de l'Etat. Pour les risques technologiques, il s'agit des accidents nucléaires et industriels ; pour les risques naturels, les inondations et les mouvements de terrain.

Le risque nucléaire

> L'accident nucléaire survenu à Fukushima en 2011 a rappelé que le risque zéro n'existe pas en matière d'installations nucléaires. Les Loir-et-chériens se souviennent également des deux accidents de niveau 4 (sur l'échelle Ines allant de 0 à 7) intervenus à la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux, en 1969 et 1980. Avec la présence de cette installation, le département est **particulièrement concerné par le risque nucléaire**. Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM édition 2012), environ **12 000 personnes** vivent en Loir-et-Cher **dans un rayon de 10 km autour de la centrale** et 1 500 habitants dans la zone de danger immédiat de 2 km.

Une densité moyenne de sites SEVESO

> Avec **8 établissements classés SEVESO** fin 2014, le Loir-et-Cher occupe le **54^e rang** des départements métropolitains pour la densité de sites présentant un risque technologique (1,4 établissement SEVESO pour 1 000 km² contre 1,9 en France métropolitaine - données 2012). Les installations soumises à autorisation avec servitudes d'utilité publique sont localisées en Sologne à La Ferté-Imbault et Selles-Saint-Denis (secteur de l'armement et des munitions), à Chémery et Soings-en-Sologne (stockage de gaz) et dans le Blaisois (transport routier et logistique sécurisée). Au total, en 2012, **285 installations industrielles à risque** ont été dénombrées. 18 communes sont concernées, soit plus d'un quart de la population départementale exposée.

Définitions

Sites Seveso : Toute exploitation industrielle susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains, est une installation classée. Parmi les installations classées, on distingue :

- les installations soumises à déclaration : pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire ;
- les installations soumises à autorisation : pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement ;
- les installations dites « Seveso seuil bas » : cette catégorie correspond au seuil bas de la directive européenne Seveso II (arrêté ministériel du 10 mai 2000) ;
- les installations soumises à autorisation avec servitudes d'utilité publique (AS) : cette catégorie inclut les installations dites « Seveso seuil haut » de la directive européenne Seveso II.

Le classement dans l'une ou l'autre catégorie dépend à la fois du type d'activité et des quantités de matières dangereuses utilisées ou stockées dans les établissements. Afin de renforcer les règles sur la maîtrise des dangers liés aux accidents chimiques et d'harmoniser la réglementation européenne et internationale, la directive 2012/18/UE dite « Seveso III » a été adoptée le 4 juillet 2012. Prenant effet au 1^{er} juin 2015, elle devrait conduire à des modifications de nomenclature et renforcer les dispositions d'accès du public aux informations relatives aux installations classées.

Près d'une commune sur 2 exposée à un risque de transport de matières dangereuses

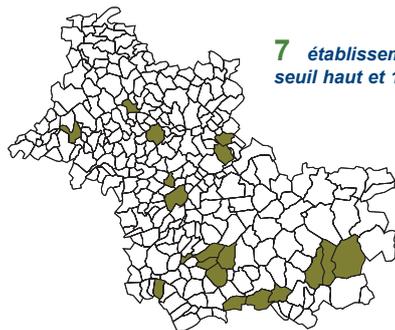
> Le transport de matières dangereuses peut présenter un risque pour la population et l'environnement en cas de survenue d'un accident. En Loir-et-Cher, elles transitent par voies routières ou ferroviaires et par des canalisations notamment **deux oléoducs est-ouest** transportant des hydrocarbures et le **gazoduc de Chémery et Soings-en-Sologne**. Ces aléas concernent **près d'une commune sur deux**.

L'EXPOSITION DU LOIR-ET-CHER AUX RISQUES INDUSTRIELS



RISQUE INDUSTRIEL

18 communes exposées

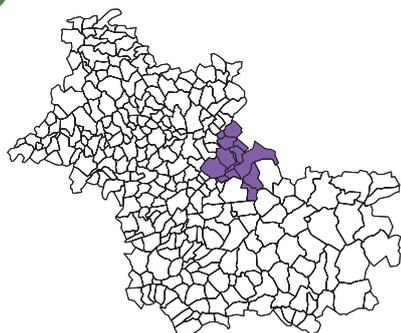


7 établissements classés SEVESO
seuil haut et 1 seuil bas



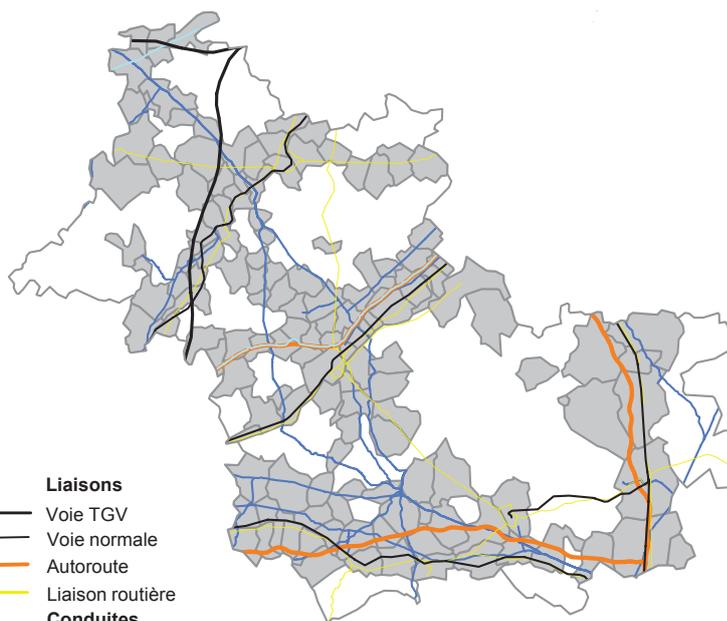
RISQUE NUCLÉAIRE

13 communes exposées



RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

145 communes exposées



Liaisons

- Voie TGV
- Voie normale
- Autoroute
- Liaison routière

Conduites

- Conduite de gaz
- Pipelines

Exposition au risque

- Commune exposée

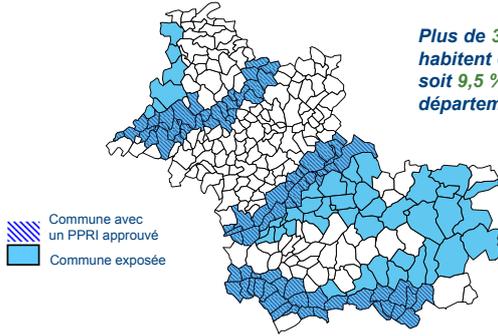
D'après sources : Gaspar mars 2015 (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels et technologiques)



RISQUE D'INONDATION

131 communes exposées

Plus de 30 000 personnes habitent en zones inondables, soit 9,5 % de la population départementale



86 communes couvertes par un plan de prévention des risques inondation (PPRI)



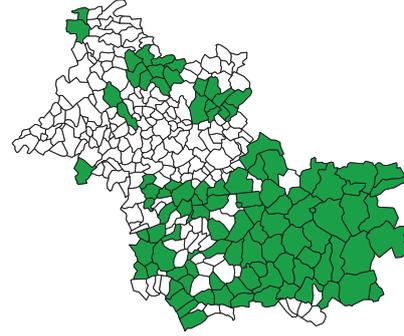
RISQUE SISMIQUE

20 communes exposées à un aléa faible lié à la sismicité



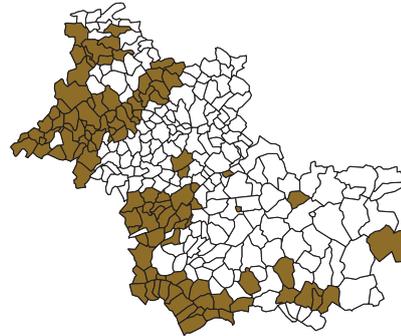
RISQUE CLIMATIQUE

103 communes exposées à un risque de feu de forêt



RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN (HORS RETRAIT-GONFLEMENT)

111 communes exposées



D'après sources : Gaspar mars 2015 (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels et technologiques)

Toutes les communes du Loir-et-Cher ont été confrontées à une catastrophe naturelle depuis 1982

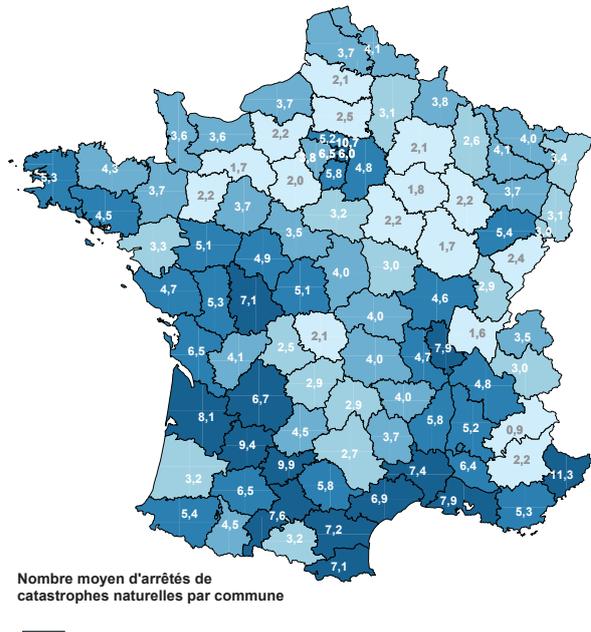
> Depuis 1982, 1 025 arrêtés de catastrophes naturelles ont été déclarés en Loir-et-Cher. Aucune commune n'a été épargnée. Sur les 30 dernières années, on recense en moyenne 3,5 arrêtés par commune contre 4,2 en France métropolitaine. Le Loir-et-Cher se place au 34^e rang des départements les moins touchés.

> Le département est soumis à plusieurs types d'aléas naturels, les plus importants étant les inondations, les mouvements de terrains et les feux de forêts. Le risque sismique est très faible et circonscrit à une zone limitée dans le sud du département.

Définitions

Les risques naturels faisant l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle en France métropolitaine peuvent être regroupés en six catégories : inondations (intérieures ou maritimes), mouvements de terrain hors sécheresse (éboulements, glissements ou effondrements de terrain) ou liés à la sécheresse (tassements différentiels, gonflement-retrait des argiles), séismes, avalanches, feux de forêt, risques « phénomènes liés à l'atmosphère » (tempêtes, grêles). L'arrêté de catastrophe naturelle n'est déclaré que si celle-ci occasionne des dommages non couverts par les contrats d'assurance habituels et a vocation à permettre l'indemnisation des dommages causés.

NOMBRE MOYEN D'ARRÊTÉS DE CATASTROPHES NATURELLES DÉCLARÉS DEPUIS 1982 PAR COMMUNE SELON LE DÉPARTEMENT



Nombre moyen d'arrêtés de catastrophes naturelles par commune

- 6,5 et plus
- de 4,5 à 6,5
- de 3,5 à 4,5
- de 2,5 à 3,5
- moins de 2,5

D'après source : Gaspar mars 2015 (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels et technologiques)

Près de 10 % de la population exposés au risque d'inondation

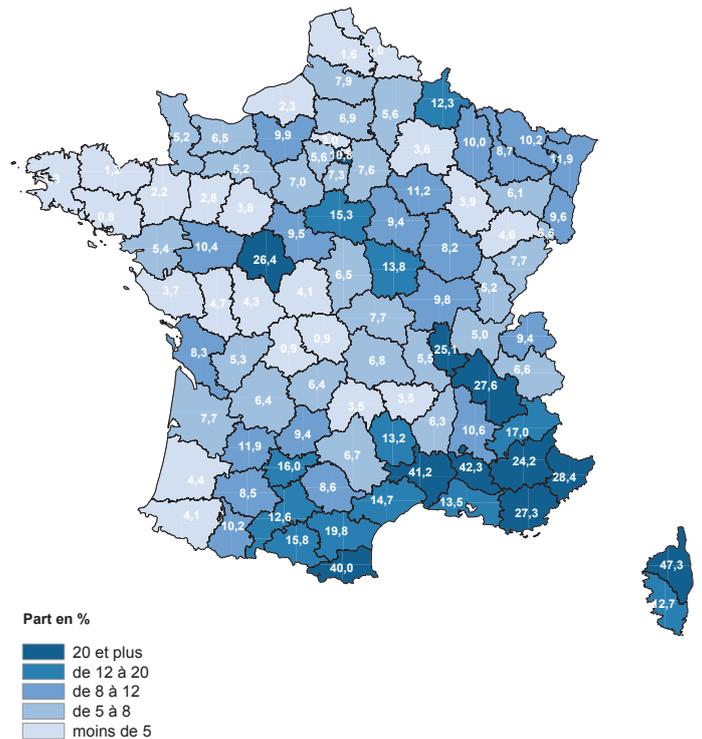
> Les inondations figurent au **premier plan des risques naturels** auxquels est confrontée la population du Loir-et-Cher, en raison des crues de la Loire et de ses affluents. Il s'agit essentiellement d'inondation par débordement direct ou indirect (saturation des réseaux d'assainissement ou remontée de la nappe alluviale), par une surverse ou rupture de digue (Cher et Loire) ou suite à des orages.

131 communes sont **concernées** par cet aléa et 96 sont couvertes par un plan de prévention des risques inondation (PPRI) approuvé.

Selon les estimations réalisées par la DREAL Centre (à partir des données du RP 2008), respectivement **10,3 % des logements** et **9,5 % de la population du département** sont situés en zone inondable. Environ **1 350 entreprises** loir-et-chériennes pourraient être potentiellement touchées.

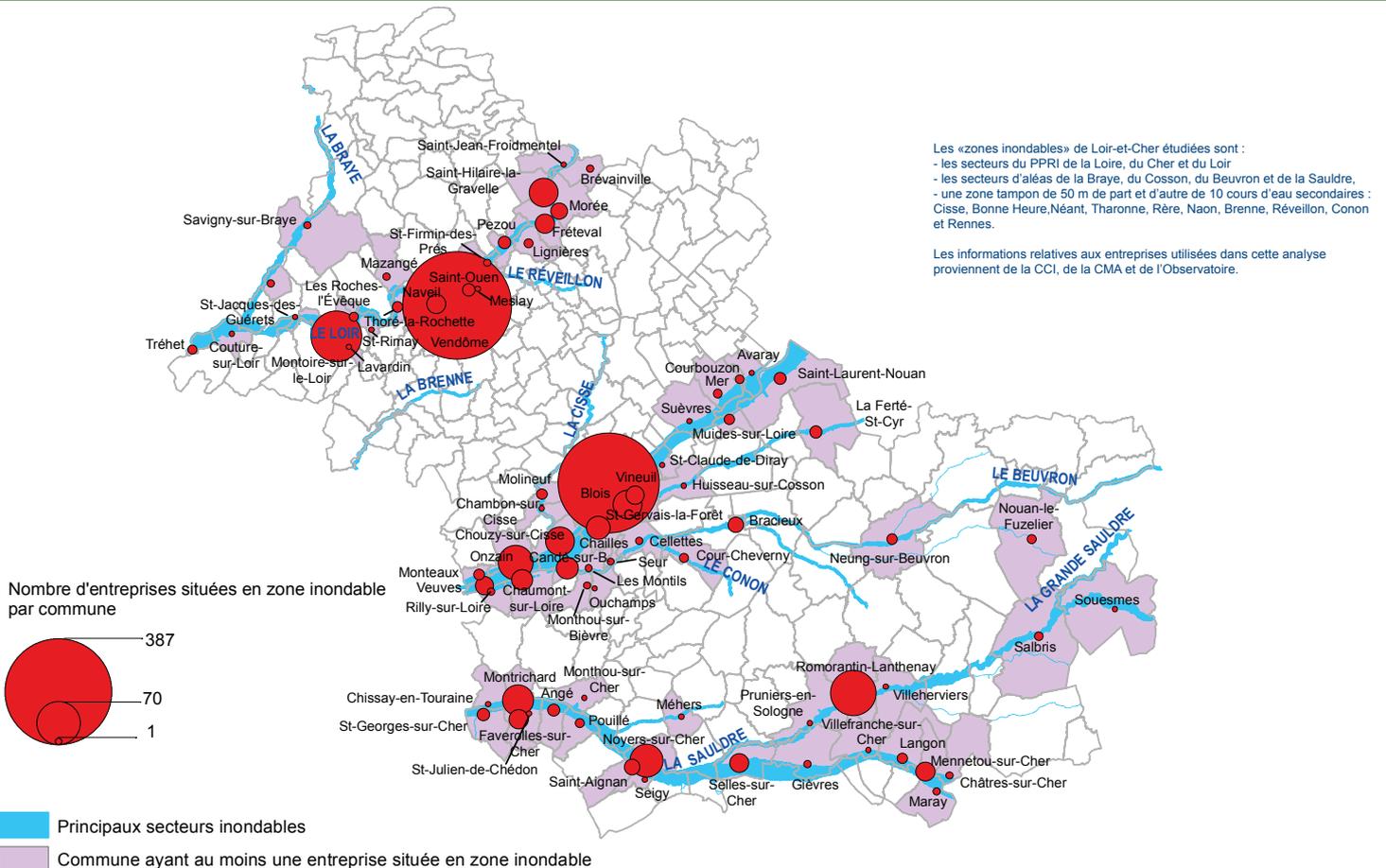
Cependant, les inondations ne représentent pas récemment l'événement le plus impactant. En effet, selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs, le Loir-et-Cher n'a pas connu d'accident grave ces cinquante dernières années : les coûts humains et financiers restent faibles lors de crues de type cinquantennal ou vingtenal. C'est le cas également pour des phénomènes météorologiques exceptionnels tels que la tempête de 1999 ou, plus récemment, Xynthia en 2010. Bien que violents et traumatisants, leurs méfaits en Loir-et-Cher ont été limités.

PART DE LA POPULATION EXPOSÉE À DES RISQUES D'INONDATION PAR COURS D'EAU (EN %)



D'après sources : MEDDE, Gaspar, mars 2013 - DREAL, Atlas des Zones inondables, juillet 2013 et MEDDE, Cartorisque, 2013 - DREAL, 2013 - INSEE, recensement de population 2009 et population carroyée, RFL 2009 - ©IGN, Contours...Iris© 2008 - ©IGN, BD CARTO®, 2008. Traitement SOES, 2013.

LES ENTREPRISES SITUÉES EN ZONE INONDABLE EN LOIR-ET-CHER



Les « zones inondables » de Loir-et-Cher étudiées sont :
 - les secteurs du PPRI de la Loire, du Cher et du Loir
 - les secteurs d'aléas de la Braye, du Cosson, du Beuvron et de la Sauldre,
 - une zone tampon de 50 m de part et d'autre de 10 cours d'eau secondaires : Cisse, Bonne Heure, Nèant, Tharonne, Rère, Naon, Brenne, Réveillon, Conon et Rennes.
 Les informations relatives aux entreprises utilisées dans cette analyse proviennent de la CCI, de la CMA et de l'Observatoire.

D'après sources : DDT (zones d'aléas des principaux cours d'eau, 2009) - Observatoire / CCIT de Loir-et-Cher / CMA (base de données des entreprises 08/2013)

Des terrains propices aux mouvements

> En revanche, **les mouvements de terrain sont beaucoup plus fréquents**. Ainsi, le risque lié à l'**aléa retrait-gonflement des sols argileux** s'avère financièrement **le plus important des 15 dernières années**, car très récurrent et concernant une grande partie du territoire départemental. D'ailleurs, l'ensemble des communes du Loir-et-Cher est concerné à un degré plus ou moins fort.

En-dehors du phénomène retrait-gonflement, **111 communes sont exposées à un phénomène dangereux en rapport avec le sol** (effondrement de coteaux ou de cavités, coulées de boue...). **7 communes sont dotées d'un plan de prévention des risques mouvement de terrain prescrit ou approuvé**.

> Près de 30 % de la superficie du Loir-et-Cher sont couverts de bois et forêts (215 000 ha au total), essentiellement dans le sud, avec la Sologne. **103 communes** sont ainsi exposées à un **risque de feux de forêts**. Aucun arrêté relevant de cet aléa n'a été pris depuis 1982.

Le bien-être de la population se mesure également par la qualité de l'insertion dans la société, notamment sous l'angle de l'accès à la formation et à l'emploi, ainsi que des revenus.

Un chômage contenu mais des difficultés d'insertion pour les jeunes

> **En 2012 et 2013**, le Loir-et-Cher a perdu **1 600 emplois** selon les dernières estimations de l'Insee (emploi total). L'augmentation de l'emploi non salarié a compensé en partie les lourdes pertes de l'emploi salarié (- 2 100). Ce retournement sévère fait pourtant suite à une période durant laquelle la dynamique avait été plus soutenue que dans l'ensemble de la région.

Sur les 10 dernières années, le département a enregistré une **croissance** de l'emploi de **2,4 %** alors que le Centre-Val de Loire a connu une légère baisse (- 0,2 %). Cette évolution situe le Loir-et-Cher au **41^e rang** des départements métropolitains.

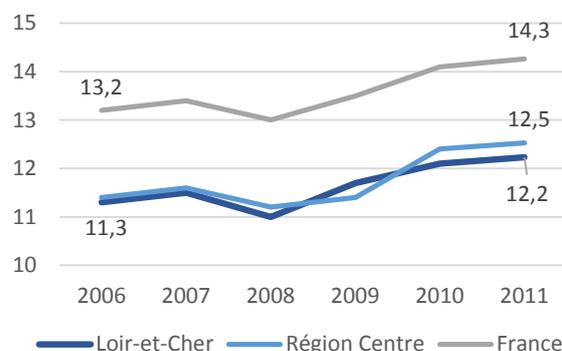
> Le nombre de chômeurs a fortement augmenté au cours des dernières années, mais le **taux de chômage reste contenu** : 9 % fin septembre 2014 (selon les données encore provisoires de l'Insee), soit respectivement 0,5 et 0,9 point en dessous des taux régional et national. Le Loir-et-Cher occupe le **29^e rang** en métropole.

> **Le chômage long est très préoccupant** ; le nombre des demandeurs inscrits depuis plus d'un an s'accroît de façon soutenue. Ils représentent désormais 44 % des demandeurs (cat. ABC). Le **phénomène** est toutefois **général** puisque le Loir-et-Cher se situe au 36^e rang des départements métropolitains (au 31/12/2013).

> Le département affiche un **classement plus favorable pour la proportion plus faible de ses salariés précaires** : **27^e rang** métropolitain en 2011. 12 % sont en CDD, intérim ou occupent un emploi aidé (moyennes régionale et nationale : 11,7 % et 12,2 %).

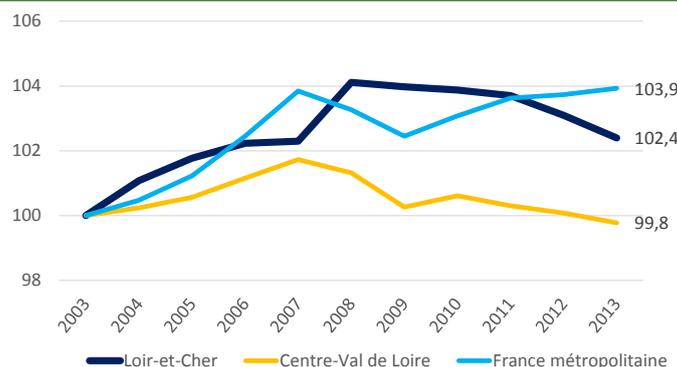
> L'un des enjeux majeurs qui se posent au Loir-et-Cher est l'insertion des 18-25 ans. Près de **1 jeune sur 4 non scolarisé n'est en effet ni en emploi, ni en formation**. Ce phénomène est assez général, mais le rang du département (**60^e**) ne le place pas dans une situation favorable. C'est également le cas pour la **part des 20-24 ans peu ou pas diplômés (66^e rang)**. Rappelons que c'est dans cette tranche d'âge que de nombreux jeunes quittent le Loir-et-Cher pour poursuivre leurs études dans les départements voisins, notamment à Tours ou Orléans.

EVOLUTION COMPARÉE DU TAUX DE PAUVRETÉ (EN %)



D'après source : Insee, Revenus disponibles localisés 2006 à 2011

EVOLUTION DE L'EMPLOI BASE 100 EN 2003



D'après source : Insee, Estimations d'emploi localisées / Estel (2013 données provisoires)

Proportionnellement moins de situations de pauvreté

> Globalement, les Loir-et-chériens bénéficient d'un niveau de vie situé dans la bonne moyenne. Avec un **revenu fiscal médian de 18 956 € en 2011**, le département se place au **34^e rang de métropole**. Les écarts de revenus sont moins accentués et le revenu moyen des foyers fiscaux non imposés est supérieur à celui enregistré en région ou en métropole.

> **12,2 % des ménages loir-et-chériens vivent sous le seuil de pauvreté en 2011** (14,3 % pour la France métropolitaine). Le département occupe le **22^e rang national**. Les plus exposés sont les jeunes (16 % des 20 – 24 ans) et les familles monoparentales (30,4 %).

En cinq ans, entre 2006 et 2011, l'augmentation de la précarité est restée toutefois limitée : le taux a progressé de 0,9 point contre une hausse de 1,1 point en France métropolitaine.



INTERVAL 41 CONJUGUE INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE ET ECO-CONSTRUCTION

Interval 41 est une association basée à Noyers-sur-Cher, dont la vocation est l'**insertion sociale**, professionnelle et citoyenne de personnes en difficulté. Pour ce faire, elle met en place des activités liées aux métiers du bois et de la construction, avec un **esprit résolument tourné vers le développement durable et la protection de l'environnement**. Une **quinzaine de personnes** sont accueillies en insertion sur les chantiers d'Interval. L'association a mis au point le projet MBE pour **Maison Bois Évolutive**, un module initial de 46 m² habitables qui peut être modifié et agrandi au gré de l'évolution de la situation de ses occupants (famille, revenus, etc.). Les MBE sont par ailleurs parfaitement isolées thermiquement et phoniquement, faciles d'entretien et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Elles permettent de répondre à un besoin de petits logements pour ménages disposant de revenus modestes. Les matériaux utilisés sont le plus souvent possible d'origine locale.

**TERRITOIRE (n.m.) : ESPACE QUE LA CAISSE D'ÉPARGNE
LOIRE-CENTRE AIDE À DÉVELOPPER.**

CAISSE D'ÉPARGNE
LOIRE - CENTRE
LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.



Crédit photo : ZooParc de Beauval

En Loir-et-Cher, la Caisse d'Épargne Loire-Centre finance les projets de développement du Zoo Parc de Beauval pour que Huan-Huan (photo) se sente bien chez lui et soit encore plus admiré.

**Centre d'affaires multimarchés de Blois
rue du Professeur Maupas, 41260 LA CHAUSSÉE ST VICTOR
tel : 02.34.03.65.00**

Les principaux indicateurs du développement durable en Loir-et-Cher

	Rang du dép.	Valeur de l'indicateur			Sources
		Loir-et-Cher	Centre-Val de Loire	France métr.	
Défi 1 – Consommation et production durables					
Production de granulats par habitant en 2011 (tonne/hab)	26	5,4	5,2	5,8	Insee (RP 2011) et SOeS d'après Unimac, 2011
Volume d'eau potable prélevé par habitant en 2011 (en m3)	26	77,0	88,7	85,3	SOeS ; Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) et RP 2011
Nombre moyen d'habitants desservis par une déchèterie (en 2011)	26	7 820	11 026	13 800	ADEME 2011 et Insee (RP 2011)
Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant en 2011 (en Kg/hab/an)	58	592	575	590	ADEME 2011 et Insee (RP 2011)
Part de l'agriculture biologique en 2012	71	2,1	1,6	3,8	Agence bio ; Service de la Statistique et de la Prospective
Part des exploitations agricoles commercialisant des produits via des circuits courts en 2010 (en %)	ND	12,4	11,3	14,2	Agreste - Recensement agricole 2010
Part de l'agriculture dans les prélèvements en eau en 2011 (en %)	71	30,9	28,2	10,7	SOeS ; Service de la Statistique et de la Prospective (SSP)
Prélèvements en eau en 2011 par habitant	81	523	487	435	SOeS ; Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) et Insee RP 2011
Défis 2 et 3 – Société de la connaissance et gouvernance					
Taux d'emploi des 15-64 ans en 2011 (en %)	29	65,2	64,9	63,7	Insee RP2011 exploitation principale (Champ : population active occupée au lieu de résidence.)
Taux de participation au premier tour des élections cantonales de 2015 (en %)	33	53,4	50,9	50,3	Observatoire des votes en France
Part de la fonction "Conception - Recherche" dans l'emploi total en 2011 (en %)	40	1,76	2,12	2,73	Insee RP2011
Part des femmes conseillères municipales en 2014 (en %)	45	41,1	41,6	40,3	Observatoire des votes en France et Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher
Part de la population couverte par un Agenda 21 de proximité reconnu en 2013 (en %)	46	21,5	25,4	27,3	SOeS ; Insee, RP2010 exploitation principale. Agenda 21 reconnu
Part des diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans en 2011 (en %)	70	34,2	37,7	43,0	Insee, RP2011 exploitations principales au lieu de résidence.
Poids de l'économie sociale dans l'emploi salarié en 2010 (en %)	74	9,9	10,2	10,3	Insee, Clap.
Défis 4 et 5 : Energie, changement climatique et transports					
Durée moyenne du déplacement domicile/travail pour l'ensemble des actifs occupés en 2011 (en minutes)	43	20	22	23	Insee, RP 2011 exploitations principales ; distancier METRIC.
Consommation de gaz naturel par an par habitant (2011 en KWh PCS par habitant)	43	4 152	4 797	4 547	SOeS et Insee RP 2011
Puissance installée pour la production d'électricité issue des énergies renouvelables en 2013 (en MW pour 10 000 habitants)	64	1,6	3,7	2,4	SOeS et INSEE 2012
Part des déplacements domicile-travail en voiture en 2011 (en %)	73	80,8	77,4	69,6	Source : Insee, RP2011 exploitation principale (Champ : population active occupée au lieu de résidence.)
Consommation d'électricité par an par habitant (2011 en KWh par hab.)	80	6 748	6 540	6 015	SOeS et Insee RP 2011
Part des voitures peu polluantes dans les immatriculations neuves en 2013 (en %)	81	60,1	61,2	62,6	SOeS - Véhicules émettant moins de 120 g de CO2/km
Défi 6 : Conservation et gestion durables des ressources naturelles					
Part de superficie en sites Natura 2000 en 2013 (en %)	2	43,1	17,9	12,6	CGDD / SOeS, d'après Natura 2000, 2013 (avril)
Part de la surface artificialisée en 2006 Corine Land Cover	31	3,2	3,7	5,1	Corine Land Cover
Part des espaces sous protection forte (objectif Grenelle) - 2013 (en %)	40	0,5	0,1	1,3	MNHN, 2013 - traitements : SOeS
Part de la superficie toujours en herbe dans la superficie agricole utilisée en 2010 (en %)	80	5,9	10,0	28,3	RGA 2010
Part des surfaces classées en ZNIEFF II (avril 2013) en %	94	3,3	6,7	25,4	SOeS ; Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)
Défis 7 et 8 : Santé publique, prévention des risques et inclusion sociale					
Taux de pauvreté à 60 % du revenu médian en 2011	22	12,2	12,5	14,3	Insee, Revenus disponibles localisés (RDL). Champ : ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul. Données sur les 2 départements corses non disponibles.
Proportion de salariés précaires en 2011	27	12,0	11,7	12,2	Insee, RP2011
Taux de chômage au 3 ^e trimestre 2014 (semi-définitif)	29	9,0	9,5	9,7	Insee, Taux de chômage localisés
Revenus fiscaux médians en 2011 par unité de consommation (en euros)	34	18 956	19 211	19 218	Insee et DGFiP, dispositif Revenus fiscaux localisés des ménages
Part des demandeurs d'emploi de longue durée au 31/12/13	36	40,5	41,9	41,7	Pôle Emploi ; Dares - Champ : DEFM catégorie A, B, C.
Nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants	44	616	725	699	Insee, estimation de population au 1 ^{er} janvier 2010 ; SOeS.
Taux de mortalité prématurée en 2011 (pour 1000)	46	2,0	2,0	2,0	Insee, État civil, estimations de population.
Espérance de vie à la naissance des hommes au 1 ^{er} janvier 2013 (en années)	50	78,6	78,8	78,8	Insee, État civil
Nombre d'établissements classés Seveso pour 1 000 km ² en 2012	54	1,4	1,7	1,9	SOeS y compris installations de stockage de gaz en souterrain.
Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2011	60	24,6	22,0	21,2	Insee, RP2011 exploitations principales au lieu de résidence.
Part de la population exposée à un risque d'inondation en 2009	60	9,5	13,6	10,5	MEDDE, Gaspar, mars 2013 - DREAL, Atlas des Zones inondables, juillet 2013 et MEDDE, Cartorisque, 2013 - DREAL, 2013 - Insee, recensement de population 2009 et population carroyée, RFL 2009 - ©IGN, Contours...Iris® 2008 - ©IGN, BD CARTO®, 2008. Traitement SOeS, 2013.
Part des pas ou peu diplômés, au sein de la population des 20-24 ans non scolarisée en 2011	66	21,7	20,3	20,4	Insee, RP2011 exploitations principales au lieu de résidence.
Nombre de généralistes pour 100 000 habitants au 01/01/14	76	89	90	106	Insee - DREES - ARS - ADELI - ASIP-RPPS (traitements DREES)

Bien positionné Position médiane Moins bien positionné position du Loir-et-Cher parmi les départements métropolitains

Réalisé avec le concours financier du Conseil Départemental de Loir-et-Cher

Directeur de la publication : Alain QUILLOUT

Dépôt légal à parution - ISSN 2267-5159

Crédit photos : Usine de méthanisation © Société architecture Boitte pour le ZooParc de Beauval, CDPNE, Conseil Départemental et Observatoire

Tirage : 700 exemplaires

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - 34 avenue Maunoury - 41000 BLOIS
Tél : 02.54.42.39.72 • Fax : 02.54.42.42.02 • www.pilote41.fr • E-mail : infos@observatoire41.com

